



Canadian Council of Muslim Women
Le conseil canadien des femmes musulmanes



**PAROLES DE FEMMES
QUI PORTENT LE NIQAB**
Étude sur le niqab au Canada

Lynda Clarke

©Conseil canadien des femmes musulmanes 2013

Tous droits réservés.

Le CCFM tient à exprimer sa reconnaissance à la Fondation Trillium de l'Ontario dont l'appui financier nous a permis de donner une forme concrète à notre vision créatrice.

ISBN : 978-0-9929292-2-7

Publié par le Conseil canadien des femmes musulmanes

P.O. Box 154, Gananoque, Ontario K7G 2T7 Canada

www.ccmw.com



Canadian Council of Muslim Women
Le conseil canadien des femmes musulmanes

Table des matières

| | |
|---|-----|
| À propos du CCFM | i |
| Résumé analytique | iii |
| Chapitre 1 : Introduction | 1 |
| Chapitre 2 : Contenu et recueil des données | 4 |
| Chapitre 3 : Démographie et attitudes sociales | 8 |
| Chapitre 4 : Enjeux et accommodements | 15 |
| Chapitre 5 : Le voile intégral est-il obligatoire? | 27 |
| Chapitre 6 : Raisons de porter le niqab | 35 |
| Chapitre 7 : Opposition et appui de la famille et des amies | 44 |
| Chapitre 8 : Expériences positives et négatives dans la société canadienne | 52 |
| Chapitre 9 : Éducation, travail et intégration | 59 |
| Chapitre 10 : Reflexions et pistes de recherches ultérieures | 65 |
| À propos de la contributrice | 71 |

À propos du CCFM

Le Conseil canadien des femmes musulmanes (CCFM) est une organisation nationale à but non lucratif dont la mission primordiale est d'assurer égalité, équité et habilitation pour les femmes musulmanes. Fondé en 1982, le CCFM s'appuie sur la foi et la justice sociale pour contribuer au mieux-être de la société canadienne. Depuis plus de 30 ans, il défend avec fierté les intérêts des femmes musulmanes et de leurs familles. Il réalise des projets qui enrichissent l'identité des communautés musulmanes canadiennes, encouragent l'engagement civique, habilitent les collectivités, et favorisent une compréhension interculturelle et interreligieuse. Parmi les initiatives antérieures, citons : la Coalition contre l'arbitrage religieux, la Trousse de contrat de mariage musulman, le projet Jeunesse musulmane, Trouver un terrain d'entente. Le CCFM comporte à la fois un conseil d'administration national qui veille à la réalisation des objectifs de l'organisme sur le plan national, ainsi que 12 chapitres et membres, dont la passion et le travail assidu font progresser sa vision au sein des collectivités locales..

NOS PRINCIPES DIRECTEURS

- Nous sommes guidées par le message coranique de miséricorde et de justice divines et nous croyons à l'égalité de tous les êtres humains ainsi qu'à la responsabilité de chaque être humain face à Dieu
- Nous appuyons le concept de société pluraliste et nous visons à soutenir la force et la diversité, dans le cadre d'une vision unificatrice et des valeurs canadiennes. Notre identité de femmes musulmanes d'origines ethniques et de races diverses fait partie intégrante de notre identité canadienne
- En tant que Canadiennes, nous respectons la Charte des droits et libertés, et la loi du Canada
- Nous croyons en l'universalité des droits de la personne, c'est-à-dire en l'égalité et la justice sociale, sans restriction ni discrimination fondée sur le sexe ou la race
- Nous faisons preuve de vigilance pour sauvegarder et affirmer notre identité et nos droits de faire des choix éclairés, parmi de multiples options
- Nous savons que le CCFM n'est que l'une des voix qui parlent au nom des femmes musulmanes et qu'il y en a d'autres, qui peuvent représenter des points de vue différents
- Nous sommes activement en faveur de l'inclusivité et nous acceptons la diversité parmi nous, en tant que femmes musulmanes

Résumé analytique

Très peu d'articles vestimentaires portés pour des motifs religieux ont soulevé autant de débats passionnés au Canada que l'utilisation du niqab dans la religion musulmane. Couvrant le visage et les cheveux d'une femme, à l'exception des yeux, le niqab est souvent considéré problématique, car il est perçu comme symbole de l'extrémisme islamique, de l'oppression des femmes et enfin de l'échec d'intégration des musulmanes et musulmans. Le Conseil canadien des femmes musulmanes (CCFM) s'intéresse de longue date aux enjeux qui touchent les communautés musulmanes canadiennes, dont les polémiques sur les femmes musulmanes et leurs choix vestimentaires. Voué depuis plus de 30 ans à promouvoir l'égalité, l'équité, le renforcement de l'autonomie et la diversité des femmes musulmanes, ainsi qu'à faire entendre leur voix, cet organisme national réalise des projets ancrés dans la communauté et prend la défense des femmes musulmanes et de leur famille. Le CCFM a déjà fait paraître des exposés de position sur le niqab et a présenté diverses déclarations à des entités gouvernementales. C'est pourquoi les médias, les responsables de politiques, les organismes communautaires et les gens qui s'interrogent en sont venus à demander au Conseil de se pencher sur ce débat.

La présente étude peut être considérée comme une réponse aux discussions nationales grandissantes qui entourent ce sujet et comme un témoignage des valeurs et de l'engagement soutenu du CCFM relativement à la pluralité des communautés musulmanes. Elle tente de jeter la lumière sur la situation actuelle des femmes musulmanes canadiennes qui portent le niqab et de leur donner un espace où *s'exprimer*. Elle n'a pas pour but de s'étendre sur les fondements religieux ou théologiques de la pratique du niqab, mais veut avant tout transmettre les *expériences vécues* par les

participantes et les histoires qu'elles ont racontées. Le port du niqab s'avère complexe et soulève de nombreuses questions pour les communautés musulmanes, de même que pour la population canadienne dans son ensemble. Loin de se prêter à des réponses simplistes, ces questions doivent être explorées dans le cadre de discussions ouvertes et franches.

Les conclusions de ce rapport, rédigé par la professeure Lynda Clarke de l'Université Concordia, brossent un tableau dynamique et fascinant des femmes canadiennes qui portent le niqab, et remettent en question maints stéréotypes et préjugés généraux présentés dans les médias, les cercles politiques et le grand public. Au total, environ 81 femmes intégralement voilées ont participé à cette étude, dont 38 ont répondu à un sondage en ligne, 35 ont participé à des groupes de discussion à Mississauga, Montréal, Ottawa et Waterloo, et huit ont pris part à des entrevues personnelles approfondies.

Tout en gardant à l'esprit les limites de notre échantillon, et à partir des données disponibles dans cette étude, nous concluons que le profil typique d'une femme qui porte le niqab est celui d'une citoyenne née à l'étranger, mariée, dont l'âge varie de la vingtaine au début de la trentaine, qui a adopté cette pratique après son arrivée au Canada. La plupart de ces femmes avaient un niveau d'instruction élevé, ayant fait des études dans une université, une école supérieure, un collège communautaire ou un établissement d'enseignement professionnel. La majorité étaient femmes au foyer, d'autres étant travailleuses indépendantes ou employées dans des domaines très divers, allant d'emplois dans des communautés musulmanes à des postes en consultation, ingénierie et conception de sites Web. Celles qui ne travaillaient pas ont exprimé le souhait de le faire à un moment de leur vie, mais s'inquiétaient du risque d'exclusion auquel elles se heurteraient probablement en milieu de travail.

En termes d'orientation religieuse, la majorité des répondantes à cette étude ont adopté une approche de l'Islam qu'on pourrait qualifier de « conservatrice ». Ainsi, la plupart d'entre elles ont condamné les rencontres amoureuses entre homme et femme et ont jugé inacceptable l'homosexualité. Néanmoins, la présence

d'une tendance conservatrice parmi les participantes ne s'est pas traduite par une uniformité d'attitudes envers le port du niqab, ni envers le caractère obligatoire ou non, du point de vue de la religion, de cet article vestimentaire. Parmi les répondantes au sondage, 44,7 % ont déclaré qu'il était nécessaire pour une femme musulmane de porter le niqab, tandis que 47,4 % ont répondu « pas nécessaire, mais conseillé » et que 6,4 % ont coché « pas nécessaire » – ce qui illustre bien la diversité de compréhension des règles religieuses à propos de ce voile parmi les participantes.

Comme l'auteure le souligne, les raisons pour lesquelles des femmes canadiennes portent le niqab sont « hautement personnelles et individuelles » – les réponses et les raisons données étant diverses. Cependant, « l'obligation religieuse » d'approfondir sa foi et « l'expression de son identité musulmane », entre autres, figurait de manière prédominante dans les explications des participantes, qui ont aussi évoqué des raisons secondaires déterminantes comme des modèles de comportement issus d'un apprentissage personnel ou ayant une base religieuse, les conventions des relations entre hommes et femmes, la confiance ou l'estime de soi et la liberté face aux pressions de la mode. Seule une minorité de répondantes ont cité l'influence de leur mari et de leur famille comme une raison de porter le niqab. En fait, de nombreuses participantes venaient de familles où elles s'étaient heurtées à l'opposition de leur parenté lorsqu'elles avaient voulu porter le niqab, adoptant souvent cette pratique sans la consulter. Alors qu'un petit nombre de femmes ont mentionné les encouragements de leur époux parmi les raisons de porter le niqab, beaucoup ont dit avoir été confrontées à l'opposition de leur mari et avoir dû lutter surtout avec lui pour obtenir son soutien dans cette décision.

En ce qui concerne les accommodements religieux et l'accès aux services gouvernementaux, dont les services sociaux, les services juridiques et les services de santé, toutes nos participantes ont déclaré que certaines situations justifiaient de se découvrir le visage, notamment aux contrôles de sécurité des aéroports, pour les cartes d'identité, dans les services hospitaliers, et même pour conduire. Comme l'a dit une interviewée : « Coopérer avec le gouvernement fait partie de notre religion, alors nous devons le faire. » Quand on leur a demandé s'il était approprié de montrer son visage

Résumé analytique

pour avoir accès à des services gouvernementaux, la plupart des participantes ont répondu « parfois ». Beaucoup ont dit qu'elles préféreraient traiter avec une femme quand elles avaient affaire à des prestataires de services (médecins), mais certaines n'étaient pas opposées à recevoir des services dispensés par des hommes. Fait intéressant à relever, au lieu de décrire leur accès aux services comme problématique, la plupart des participantes ont dit que leur niqab n'avait pas de répercussions dans ce contexte et ont fait part de sentiments positifs. Elles ont exprimé des points de vue similaires quand elles ont parlé de l'accès à l'éducation, déclarant majoritairement qu'elles avaient trouvé confort et acceptation dans leurs programmes d'enseignement.

Cette tendance plus générale de tolérance et d'accommodement au Canada s'est reflétée dans les attitudes optimistes des participantes envers l'ensemble de la société canadienne. Bien que certaines aient évoqué des expériences négatives, allant d'agressions physiques à des harcèlements verbaux, pas une seule d'entre elles n'a qualifié de négative l'ensemble de son expérience au Canada. Les participantes ont attribué les incidents malheureux qu'elles avaient vécus à une minorité de la population canadienne et elles ont exprimé une affinité profonde pour le Canada, faisant les louanges de son multiculturalisme, de son respect pour les droits de la personne, de ses libertés et de ses possibilités de changer de vie.

La Charte des valeurs québécoises récemment proposée a ramené, une fois de plus, au premier plan toute la question des tenues vestimentaires ayant un rapport avec la religion et des accommodements religieux. La position du CCFM est restée inébranlable. Bien que le CCFM ne considère pas le port du niqab comme une pratique religieuse obligatoire, il défend le droit qu'à chaque femme de se vêtir comme elle le veut, étant donné qu'elle est libre d'interpréter la religion comme elle l'entend. Nous dénonçons toute mesure d'action étatique qui limite la possibilité de porter des articles vestimentaires religieux, car il n'est ni du rôle ni de la responsabilité d'un gouvernement de contrôler les corps ou l'habillement des hommes et femmes. En outre, le CCFM convient que les accommodements permettant aux femmes musulmanes de se voiler le visage doivent se faire dans le cadre de limites raisonnables, et que ces femmes

devraient se dévoiler dans certaines circonstances pour des raisons de protection et de sécurité – sentiment partagé par l'écrasante majorité des participantes à cette étude.

Le CCFM aimerait exprimer sa gratitude à la Fondation Trillium de l'Ontario, qui a généreusement alloué des fonds à ce projet pour qu'il devienne réalité. Le CCFM est aussi reconnaissant à ses sections locales et à ses bénévoles qui ont travaillé sans relâche pour réunir les participantes et organiser les groupes de discussion. Il doit aussi beaucoup à la professeure Lynda Clarke et à son équipe de recherche à l'Université Concordia, dont le dévouement et la détermination ont rendu cette étude possible. Enfin, nous resterons à jamais reconnaissantes envers les femmes musulmanes de tout ce pays, et notamment de la province de l'Ontario, qui ont partagé leurs expériences de vie avec nous. C'est à elles que nous dédions cette publication. Nous espérons que la recherche présentée ici contribuera à édifier une société plus inclusive au Canada, en facilitant la compréhension parmi les responsables de politiques, les médias et le public, grâce à l'apport de connaissances sur les musulmanes et le niqab qui ressortent de ces témoignages de femmes. Comme l'a si bien dit le défunt Václav Havel:

Les différentes cultures... peuvent uniquement partager ce qu'elles perçoivent comme un vrai terrain d'entente, et non pas quelque chose que certains offrent simplement à d'autres, ou même les contraignent à accepter. Les règles de la coexistence humaine... peuvent uniquement aboutir si elles résultent de l'expérience la plus profonde de tous, pas simplement de quelques-uns.

01

Introduction

Ce projet sur *Les femmes musulmanes et le niqab* est financé par une subvention de la Fondation Trillium, organisme du gouvernement de l'Ontario qui se voue à « favoriser l'épanouissement de communautés saines et dynamiques en Ontario, en investissant dans des initiatives communautaires » (<http://www.otf.ca/fr/aboutUs/mission.asp>). Cette subvention a été obtenue par le Conseil canadien des femmes musulmanes (CCFM), organisme national dont la mission est « d'améliorer la condition des femmes et de donner aux femmes musulmanes le pouvoir de rester fidèles à leur patrimoine islamique et à leur identité canadienne » (<http://ccmw.com/about-ccmw>). Cette étude est publiée en réponse à une controverse grandissante dans les pays occidentaux sur le port du voile intégral par certaines femmes musulmanes. Le CCFM est déjà intervenu dans ce débat en publiant un exposé de principes sur le niqab¹ et en présentant un « mémoire de consultation » à l'Assemblée nationale du Québec sur le Projet de loi 94, déposé en 2010, qui visait à contraindre les femmes de montrer leur visage lorsqu'elles cherchent à obtenir accès à des services publics².

Pour citer le Conseil d'administration du CCFM, ce rapport se propose de « donner une place » aux femmes qui se voilent le visage pour qu'elles puissent « parler de leurs raisons, de leurs choix et de leurs expériences de vie ». Le Conseil d'administration souligne qu'il y a eu beaucoup de débats dans les médias, les milieux universitaires et les cercles politiques sur « les droits, les opinions et l'autonomie ou l'oppression présumée » des femmes qui portent le niqab – débats le plus souvent spéculatifs, selon lui – mais

1 http://archive.ccmw.com/documents/PositionPapers/ccmw_statement_face_covering_niqab.pdf

2 http://archive.ccmw.com/documents/PositionPapers/ccmw_bill94_brief_may_7_2010-2.pdf

Introduction

que bien peu d'efforts ont été faits pour « donner une voix » aux femmes concernées et pour comprendre leurs points de vue. Toujours selon le CCFM, le but de cette recherche est « d'encourager les femmes musulmanes à s'exprimer », de recueillir des connaissances pour le CCFM et d'autres organismes, et de « renforcer la compréhension du public en général ». Le CCFM considère que le port du niqab, comme celui de tout vêtement ou signe religieux en général, devrait résulter d'une décision personnelle et privée. Cependant, il a décidé de publier un rapport à ce sujet, car il suscite actuellement de vifs débats publics.

Ce rapport a été préparé par une universitaire indépendante, commanditée par le CCFM. Il ne reflète pas forcément les opinions de cet organisme, dont les membres ont des attitudes variées envers le niqab et diverses autres questions. Néanmoins, il est important pour les lectrices et lecteurs d'être informés que le CCFM a fait la demande de subvention à la Fondation Trillium et a participé à la recherche sur le terrain (comme indiqué ci-après). L'exposé de principes sur le niqab, consultable à partir du lien ci-dessus, présente une déclaration complète à cet égard. En réponse à ma requête de déclaration sur le présent rapport, le Conseil d'administration du CCFM s'est ainsi exprimé :

Le CCFM considère que c'est la modestie du comportement et de la tenue vestimentaire, à la fois pour les hommes et pour les femmes, qui est évoquée par le Coran et qu'il n'y a jamais eu de consensus au fil des siècles sur la forme que devrait prendre cette modestie. En revanche, nous croyons qu'une femme a le droit de se vêtir avec la modestie qui lui convient – et de porter soit un hijab, soit un niqab, soit aucune coiffe. Étant donné que nous défendons le droit pour une femme de s'habiller comme elle juge bon de le faire, nous récusons le code vestimentaire imposé aux femmes par des États comme l'Iran, l'Arabie saoudite ou l'Afghanistan. Ceci dit, nous nous opposons aussi à toute tentative faite au Canada pour dicter aux femmes musulmanes canadiennes comment s'habiller. Nous reconnaissons que, dans certaines circonstances, pour des raisons de sécurité ou d'identification, il est raisonnable que des femmes voilées découvrent leur visage.

Chercheuse chargée de ce projet, je suis professeure en Études religieuses et Islam à l'Université Concordia, à Montréal (Québec). Par souci de complète transparence,

je souhaite préciser que je suis aussi membre de longue date, bien qu'avec une certaine inconstance, du Conseil canadien des femmes musulmanes. Fondamentalement, je suis d'accord avec la position exprimée ci-dessus. Par contre, en tant qu'universitaire spécialiste des études socio-scientifiques de la religion, je ne pense pas que le Coran ou d'autres saintes écritures n'ont qu'un seul sens, clair et sans ambiguïté. Je crois plutôt que l'Islam, tout comme les autres religions, est le fruit de multiples interprétations qui varient selon le lieu et l'époque. En d'autres termes, en tant qu'universitaire, mon intérêt n'est pas d'établir des croyances mais plutôt d'enquêter sur des débats et des pratiques. J'aimerais aussi mentionner que le Département de religion à l'Université Concordia étudie de longue date les femmes et les religions et que, comme plusieurs de mes collègues, je me penche dans mes écrits sur le sens historique et contemporain de la tenue vestimentaire des femmes dans le judaïsme, le christianisme et l'Islam. Partir à l'écoute des voix de femmes constitue un élément important de telles études. De par le passé, ces voix sont restées enfouies le plus souvent dans des textes historiques, mais actuellement, on peut se mettre à leur écoute en sortant et en parlant aux gens.

Le CCFM convient avec moi que ce rapport n'a pas pour but de présenter des arguments religieux ou confessionnels. Nous espérons qu'il paraîtra utile aux lectrices et lecteurs, y compris à celles et ceux qui sont en désaccord avec le point de vue du CCFM sur le niqab.

02

Contenu et recueil des données

Cette étude porte sur un sondage et des entrevues réalisés auprès de femmes musulmanes qui portent, ou ont porté, le voile intégral généralement appelé niqab (ni-kâb, avec une accentuation sur la dernière syllabe), dont elle analyse les résultats. Le terme niqab, comme le terme hijab, est maintenant bien connu en Occident, à cause des controverses qui l'entourent. À l'origine, niqab est un mot arabe qui désigne « l'ouverture » laissée pour les yeux dans ce voile facial. Certains styles de niqab couvrent cette ouverture d'un filet ou d'un tissu translucide – le cas le plus connu étant quand le niqab fait partie de la burqa portée par certaines femmes en Afghanistan – mais ces styles semblent très rares au Canada et les recherchistes n'ont pas trouvé de femmes qui les aient adoptés.

Ce rapport fait référence à des textes et à des points de vue musulmans sur le niqab à l'ère classique et durant la période contemporaine. Bien que les femmes que nous avons interviewées n'aient généralement pas mentionné de textes islamiques, ni d'opinions savantes, certains de leurs sentiments semblent refléter ce contexte. Il est important aussi que les lectrices et lecteurs sachent que la pratique consistant à se voiler le visage fait l'objet d'un débat qui se poursuit encore aujourd'hui. La compréhension de certains éléments du débat aide à saisir les différents points de vue des musulmanes et musulmans. Bien sûr, l'existence d'un débat n'influe aucunement sur le fait que le niqab a une longue histoire dans l'Islam et qu'il traduit une croyance sincère et une pratique authentique chez certaines femmes musulmanes.

Un court survol des récentes controverses sur le niqab au Canada est également inclus ici. Les réactions parfois vives aux quelques musulmanes qui se voilent le visage

au Canada et à l'étranger sont fort intéressantes, mais ce rapport ne s'y attarde pas : elles ne sont présentées que pour situer le contexte.

Le recueil des données a commencé par un sondage en ligne fait en juillet 2012. Ce sondage, qui comportait 70 questions, est reproduit à la fin de cette étude. Nous avons reçu 38 réponses de femmes qui portaient le niqab³, dont cinq vivaient en Colombie-Britannique et toutes les autres en Ontario – le plus grand nombre résidant à Mississauga, ville limitrophe de Toronto, en Ontario. Le sondage a aussi été proposé en français, mais la version française n'a obtenu qu'une seule réponse, envoyée par une femme qui ne portait pas le niqab et qui vivait elle aussi en Ontario. Nous avons sollicité la participation des femmes en affichant un avis sur le site Web du CCFM, en lançant des appels aux organismes religieux et communautaires et finalement en faisant du bouche-à-oreille.

Comme notre objectif était de laisser s'exprimer les femmes qui portent le niqab, il était crucial de les rencontrer et de leur parler en personne. Les membres du CCFM ont donc organisé des groupes de discussion à Toronto, Montréal, Ottawa ainsi que dans la région de Kitchener-Waterloo, et ils ont fait huit entrevues personnelles approfondies dans divers lieux en Ontario. Bien que cette étude se concentre sur la province de l'Ontario, l'une des rencontres s'est tenue à Montréal car le niqab suscite tout particulièrement des controverses au Québec. Environ 35 femmes qui portent le niqab, ou l'ont porté, ont participé aux groupes de discussion et 17 d'entre elles ont rempli un court questionnaire.

La conversation durant les séances des groupes de discussion et les huit entrevues approfondies est restée ouverte. Nous avons essayé de laisser les participantes s'exprimer, en orientant doucement la discussion, tout en leur donnant la liberté et le temps de dire leurs propres pensées. Nous leur avons garanti l'anonymat et nous avons donc omis ou modifié tout détail pouvant être utilisé à des fins d'identification. Ceci

3 Le sondage en ligne, conçu avant que je prenne la direction de ce projet, a fait appel à la participation de femmes portant le niqab et le hijab, et les a interrogées sur ces deux pratiques. J'ai utilisé uniquement les données des femmes portant le niqab, car il y a déjà beaucoup de documentation sur le hijab en Occident. Certaines questions – par exemple : « Quel âge aviez-vous quand vous avez commencé à porter le niqab/hijab? » (n° 15) – étaient ambiguës car le port du hijab est généralement un prélude à celui du niqab. J'ai relevé ces ambiguïtés et j'ai essayé de les contourner.

est une procédure d'éthique habituelle pour ce type d'étude, mais nous tenons à souligner que les participantes semblaient vouloir vivement parler, et que certaines ont aussi répondu à nos demandes de clarification et de suivi envoyées par courriel.

À quelques exceptions près, toutes les participantes aux groupes de discussion et aux entrevues personnelles ont consenti à un enregistrement sonore. Nous citons directement leurs paroles dans ce rapport, à maintes reprises, et je considère que c'est là le cœur de notre travail.

Ce document est le fruit d'un travail d'équipe. M^{me} Alia Hogben, directrice générale du CCFM, de même que le Conseil national d'administration de cet organisme, ont compris l'importance d'une telle étude et ont obtenu une subvention de la Fondation Trillium. Nous sommes reconnaissantes à cette Fondation, et donc au Gouvernement de la Province de l'Ontario, d'investir dans les communautés musulmanes canadiennes et dans la compréhension interculturelle. M^{me} Tara Silver, étudiante en doctorat de la professeure Shahrzad Mojab à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, qui fait partie de l'Université de Toronto, a joué un rôle déterminant dans la conception du sondage, avec le concours du CCFM. De mon côté, je me suis appuyée sur les membres des sections ontarienne et québécoise du CCFM pour l'organisation et la tenue des réunions des groupes de discussion et la réalisation des entrevues personnelles. La longue expérience de la communauté dont jouit le CCFM, et les multiples contacts qu'il a avec elle, se sont avérés essentiels pour joindre les femmes. Nos intervieweuses ont patiemment suivi les instructions données relativement aux entrevues et aux procédures d'éthique. Mme Tahmina Tariq et M^{me} Annum Khokhar, toutes deux étudiantes en maîtrise au Département de religion à l'Université Concordia, ont apporté leur aide pour deux des groupes de discussion, ont transcrit près de 150 pages d'entrevues, et m'ont aidée à réfléchir à tout le matériel lors de nos réunions de discussion. Je dois aussi remercier le laboratoire de recherche en histoire orale de Concordia pour avoir formé les assistantes aux techniques d'entrevue.

Par-dessus tout, nous aimerions exprimer notre gratitude aux femmes musulmanes canadiennes qui ont consacré une partie de leur temps précieux à ce projet

et qui nous ont fait confiance pour retransmettre leurs pensées et leurs expériences. Leur empressement à partager les détails de leur vie témoigne aussi certainement de leur confiance envers la bonne volonté des habitants de l'Ontario et du Canada, qui sont en fin de compte le public cible de cette étude.

03

Démographie et attitudes sociales

Nous ne savons pas combien de femmes portent le niqab en Ontario, au Québec ou au Canada. Toutefois, le fait qu'on voie rarement des femmes voilées dans la plupart des régions canadiennes semble indiquer que celles-ci sont peu nombreuses. L'une des personnes que nous avons interviewées dans la région du Grand Toronto a estimé qu'elles étaient «des milliers» (sans indiquer si elle voulait dire à Toronto ou en Ontario), tandis qu'une autre à Montréal nous a dit qu'elles étaient, selon elle, «moins d'une centaine» au Québec, dont la plupart vivaient à Montréal⁴. On voit plus de femmes portant le niqab en Ontario qu'au Québec, probablement parce que la population musulmane y est plus nombreuse : 581 950 contre 243 430 respectivement, selon les résultats de l'Enquête nationale auprès des ménages faite en 2011 par Statistique Canada.

Comme nous n'avons guère idée du nombre de femmes ontariennes ou canadiennes qui se voilent le visage, et comme notre échantillon est petit, il ne nous est pas possible de tirer des conclusions fermes des statistiques recueillies lors de notre sondage. Quand je cite des chiffres, il faut comprendre que ce sont seulement des indications approximatives, qui pourront être précisées ou modifiées lors de futures recherches. Il faut aussi tenir compte du biais dû à la sélection, facteur que nous examinons dans la dernière partie de ce rapport.

4 En 2011, le Conseil Musulman de Montréal a estimé ce chiffre à 25 environ pour le Québec; voir «Federal government bans burqas from citizenship ceremonies», *CTV News*, 12 décembre 2011 <http://montreal.ctvnews.ca/federal-government-bans-burqas-from-citizenship-ceremonies-1.739041> (consulté le 25 juin 2013). C'est peut-être une sous-estimation d'importance moyenne, étant donné que nous avons réussi à trouver 10 femmes à Montréal pour former un groupe de discussion. «Des milliers» à Toronto ou en Ontario semble par contre résulter d'une surestimation. La personne qui a donné cette réponse voulait dire que le nombre de femmes portant le niqab était trop important pour qu'elles se connaissent toutes, si bien que sa déclaration était probablement rhétorique.

Enfin, toute caractéristique des femmes qui portent le niqab décrite dans ce document devrait être considérée dans le contexte de la communauté musulmane canadienne en général. Prenons un exemple : 39 des 55 répondantes au sondage en ligne et au court questionnaire ont indiqué qu'elles étaient d'origine sud-asiatique, la grande majorité venant du Pakistan (sept étaient d'origine arabe, six d'ascendance européenne et apparemment converties, tandis que les trois autres venaient des Caraïbes)⁵. On pourrait donc conclure que se voiler le visage au Canada est surtout une pratique des femmes d'origine sud-asiatique, spécialement de celles d'origine pakistanaise. Mais il ne faut pas pour autant affirmer que les femmes d'origine sud-asiatique sont particulièrement attirées par le niqab. La plus grande partie de nos données ont été recueillies en Ontario, où la population d'origine sud-asiatique forme le plus grand groupe musulman⁶, si bien que le chiffre élevé donné ici peut simplement refléter ce trait de la population musulmane en Ontario. D'autre part, s'il y a moins de femmes qui portent le niqab au Québec qu'en Ontario, la raison en est peut-être non seulement que la population musulmane y est moins nombreuse, mais aussi que la population musulmane québécoise est plus fortement à composante arabe⁷. Comme toujours, les statistiques peuvent être interprétées de manière différente et elles devraient être considérées avec la plus grande prudence.

Tout en ayant ces mises en garde présentes à l'esprit, le profil typique d'une femme qui porte le niqab, dressé à partir des réponses des 55 participantes au sondage en ligne

5 Certaines des participantes des groupes de discussion qui n'ont pas rempli le court questionnaire étaient apparemment d'origine africaine, tout comme l'étaient deux des femmes que nous avons interviewées personnellement.

6 Bien que l'Enquête nationale auprès des ménages publiée par Statistique Canada pour 2011 ne fasse pas de rapprochement entre la religion et l'ethnicité, et bien que la population sud-asiatique comprenne aussi les hindous et les sikhs, entre autres, le nombre d'Ontariens d'origine sud-asiatique inclus au Profil de l'Ontario surpasse celui des Ontariens originaires de tous les autres pays à majorité musulmane, considérés globalement, au point qu'on peut considérer que cette population constitue le groupe le plus grand.

7 Le total d'Arabes inclus aux « minorités visibles » à l'ENM de Statistique Canada, Profil du Québec, comprend beaucoup de chrétiens du Liban et d'autres pays arabes, mais ceci est compensé par le grand nombre de Québécois venus d'Afrique du Nord, région complètement musulmane.

ou au court questionnaire, est celui d'une femme née à l'étranger⁸, citoyenne canadienne⁹, mariée, dont l'âge varie entre le début de la vingtaine et le début de la trentaine. La plupart des répondantes avaient fait des études postsecondaires (la majorité ayant obtenu un diplôme universitaire), mais leur revenu familial était inférieur à celui des autres familles canadiennes, 85 % d'entre elles ayant un revenu familial moindre que le revenu familial médian en 2010¹⁰. La plupart n'ont commencé à porter le niqab qu'après leur arrivée au Canada¹¹ et ont commencé à le faire à 18 ans ou plus – probablement dans la vingtaine¹², d'après les preuves recueillies lors de nos entrevues. Malheureusement, le sondage en ligne n'a pas demandé aux femmes depuis combien de temps elles portaient le niqab; cette question a été incluse au court questionnaire, la moyenne des 17 réponses données se situant à huit ans et demi.

Le court questionnaire distribué lors des entrevues a aussi montré que quatre répondantes avaient déjà porté le niqab mais y avaient renoncé. Bien que ce nombre soit faible, il représente une population que nous n'avons pas ciblée. Les preuves anecdotiques nous portent à croire qu'il n'est pas inhabituel pour des femmes de se voiler uniquement pendant une certaine période de leur vie. Deux des femmes que nous avons rencontrées ou dont nous avons entendu parler avaient parfois porté le niqab, apparemment surtout en privé ou dans un contexte de pratique religieuse, et parfois le hijab. L'une

8 Quatorze participantes ont dit qu'elles étaient nées au Canada, et une aux États-Unis d'Amérique. La plupart d'entre elles avaient aussi des origines sud-asiatiques.

9 Il est possible que la présélection ait joué un rôle ici, car toutes les participantes recrutées pour les groupes de discussion et les entrevues personnelles, à l'exception d'une, étaient citoyennes ou résidentes permanentes – l'objectif étant de cerner une population établie au Canada. De leur côté, toutes les répondantes au sondage en ligne, dont les questions étaient ouvertes, se sont aussi identifiées comme citoyennes ou résidentes permanentes. Ou bien les femmes qui portent le niqab ont généralement la citoyenneté canadienne, ou bien c'étaient ces femmes qui souhaitaient faire entendre leur voix dans le pays.

10 Compte tenu de 36 réponses au sondage en ligne uniquement (deux personnes n'ayant pas répondu). Le revenu n'était pas inclus au court questionnaire. Le Groupe de consultation statistique, Méthode d'enquêtes sociales, de Statistique Canada a eu l'amabilité d'évaluer les données globalisées sur le revenu et de fournir ce commentaire, soulignant son caractère approximatif en raison de la petitesse de l'échantillon et du manque de renseignements sur le nombre de membres de la famille.

11 La question n° 14 a demandé aux répondantes (qui étaient immigrantes) si elles avaient porté le niqab ou le hijab avant de venir au Canada. Une faible majorité a répondu que non, et nous présumons que la plupart ou du moins un grand nombre des « oui » faisaient référence au hijab, étant donné que l'âge d'immigration indiqué était bas et que le niqab est généralement adopté après 18 ans (probablement dans la vingtaine ou après) selon notre sondage et nos entrevues.

12 Treize ont déclaré qu'elles avaient commencé à le porter alors qu'elles avaient entre 13 et 17 ans, tandis que deux ont répondu à 12 ans ou moins. La question n° 15 demandait à quel âge les répondantes avaient commencé à porter le niqab ou le hijab, et il semble probable que les âges les plus bas font référence au port du hijab.

a déclaré qu'elle était devenue « plus laxiste » après avoir déménagé dans une ville du nord de l'Ontario où très peu de femmes portaient ne serait-ce que le hijab. Elle avait donc cessé de se voiler le visage durant ses études dans un collège communautaire local. Cette femme, qui se préparait à devenir nutritionniste ou diététiste, a aussi dit qu'elle ne portait pas de niqab dans l'école publique où elle faisait un stage, car elle considérait que « le port n'était pas nécessaire » dans cette situation et qu'il était « mieux » pour elle « de montrer [son] visage aux élèves ».

Le sondage en ligne (tous les chiffres donnés à partir d'ici font uniquement référence à ce sondage) incluait des questions sur la polygamie et le divorce, dans l'espoir que les réponses renseignent sur le libéralisme ou le conservatisme des approches de l'Islam.

En réponse à la question (n° 33), « Selon votre compréhension de l'Islam, croyez-vous que la polygamie est appropriée pour les musulmans au Canada? », 11 ont été d'accord et 10 en désaccord, alors que 14 ont coché « Je ne suis pas sûre » et que trois n'ont pas répondu. Malgré la petitesse de l'échantillon, ces réponses semblent être un indicateur important de conservatisme, à mon avis. Si la question de la légitimité de la polygamie dans l'Islam avait été posée à un groupe de musulmans canadiens, comprenant à la fois des femmes et des hommes, il n'y aurait rien eu d'extraordinaire à ce que deux tiers des répondants soient d'accord ou pas sûrs. Bien sûr, certaines personnes approuvent vraiment la polygamie, mais – d'après mon expérience – beaucoup d'autres, pour qui ce n'est pas intimement le cas, hésitent à la condamner car elle est permise par le Coran (C. 4:3). Les musulmanes et musulmans qui partagent ce point de vue sont enclins à dire que la permission donnée par le Coran s'applique uniquement à des cas très exceptionnels, par exemple quand un grand nombre de femmes restent seules et sans soutien après une guerre. Mais nous avons ici le quart d'un échantillon composé uniquement de femmes qui croit que la polygamie est « appropriée au Canada », ce qui prête à penser qu'il y a une grande tendance à prendre le texte du Coran littéralement. Il aurait été intéressant de savoir si les 14 participantes qui ont répondu « Je ne suis pas sûre » ne savaient pas très bien si la polygamie était appropriée au Canada, ou ne

savaient pas très bien quoi penser de la polygamie. Une chose est certaine : elles ne s'y sont pas franchement opposées.

Donner un aperçu d'autres opinions au sein de la communauté musulmane peut contribuer à situer les points de vue de nos participantes. Beaucoup de musulmanes et musulmans que je rencontre (et qui ont tendance à être plus libéraux) sont portés à dire que le Coran désapprouve la polygamie et recommande la monogamie, étant donné que le C. 4:3 conclut ceci : « [Mais] si vous craignez d'être injuste (envers vos femmes potentielles), prenez-en une seule », tandis que le C. 4:129 lance cet avertissement : « Vous ne pourrez jamais être équitable envers vos femmes, même si vous le souhaitez. » Du côté conservateur, on trouve sur le Web maintes déclarations en français comme en anglais disant qu'il y a d'excellentes raisons sociales pour faire de la polygamie une option, et que prendre une deuxième femme devrait être un droit religieux en Occident. Certaines de ces opinions pro-polygamie sont circonspectes¹³, tandis que d'autres sont plus explicites et directes¹⁴. Les participantes à notre sondage en ligne semblent pencher pour le conservatisme.

Cependant, rien dans les descriptions de leur vie faites par les interviewées n'indiquait qu'elles vivaient autre chose qu'une relation monogame. Ma collaboratrice Mme Tahmina Tariq, qui a les mêmes origines ethniques que la plupart de nos interviewées, et qui appartient à peu près à la même génération, souligne que la polygamie est en fait sans aucune pertinence pour la vie des femmes à qui nous avons parlé. D'après elle, les répondantes à notre sondage qui ont indiqué que la polygamie était « appropriée » ont probablement rapidement coché une réponse qui leur semblait correcte sur le plan de la doctrine. Le sujet de la polygamie n'a été soulevé qu'une fois lors des entrevues, dans un groupe de discussion. L'essentiel de cette conversation semble indiquer (l'enregistrement n'est pas clair) que, selon la répondante, la polygamie est

13 Voir par exemple le long article du D^r Jamal Badawi, conférencier canadien bien connu et membre du « Fiqh (c.-à-d. droit) Council of North America » sur son site Web, à <http://jamalbadawi.org/>. Exprimant une autre opinion (<http://www.islamawareness.net/Polygamy/fatwa001.html>), Jamal Badawi se montre plus direct, même s'il déclare dans ces deux textes que la polygamie est exceptionnelle et la monogamie idéale.

14 Par exemple, « Polygamy: Punishing Honesty and Rewarding Deception ??? », à <http://muslimcanada.org/polygamy.html>. Cette déclaration en faveur de la polygamie provient de la Canadian Society of Muslims, organisme qui était au premier rang du mouvement en faveur de l'adoption en arbitrage de la charia, en Ontario.

permise au Canada – c'est-à-dire qu'il n'y a pas de poursuites judiciaires si les mariages sont non enregistrés, mais aussi illégale. La conversation se termine sur ces mots d'une participante : « Il faudrait suivre les règles du pays où on vit. » Cette idée, qui s'appuie sur les dispositions du droit islamique traditionnel, se retrouve souvent dans les fatwas prononcées en réponse aux questions de musulmanes et musulmans en Occident. Ainsi, Shaikh Ahmad Kutty, qui est décrit par le site populaire www.islam.ca comme un « érudit résident de l'Islamic Institute of Toronto », évoque dans une fatwa sur la polygamie les « enjeux » de faire justice même à une seule femme et famille et conclut : « en tant que musulmans, nous sommes aussi tenus d'obéir aux lois du pays, aussi longtemps qu'elles ne vont pas à l'encontre de nos croyances religieuses »¹⁵.

Parmi les 38 répondantes au sondage en ligne, 25 se sont accordées à dire que les musulmanes « devraient avoir le droit de divorcer », et seules cinq ont dit que non (n° 34)¹⁶. La question faisait référence au droit restreint qu'ont les femmes d'entamer une procédure de divorce, en vertu de la loi musulmane traditionnelle. Cependant, je ne vois pas forcément cette réponse comme un signe de la volonté qu'auraient les femmes de contester la loi ou les normes traditionnelles car, d'après mon expérience, nombreux sont les musulmanes et musulmans qui considèrent que les diverses voies légales de divorce pour les femmes constituent un « droit » – bien que ces voies soient détournées et dépendent surtout de la bonne volonté du mari¹⁷. Même quand les musulmanes et musulmans ne sont pas très certains des voies légales à suivre pour mettre fin à un mariage, ils sont enclins à penser que le divorce est l'un des « droits accordés aux femmes par l'Islam » - la croyance que l'Islam a historiquement amélioré le sort des femmes étant fort généralisée et passionnément défendue. Pour évaluer les attitudes envers le droit musulman, il aurait été préférable de poser la question suivante : « Croyez-vous que les femmes musulmanes devraient avoir un droit de divorcer identique ou similaire à

15 <http://askthescholar.com/question-details.aspx?qstID=2016>

16 Quatre n'étaient « pas sûres » et quatre n'ont pas répondu.

17 Ces voies sont les suivantes : chercher à divorcer auprès d'un juge – en Occident, peut-être un imam ou un conseil local – en invoquant des motifs précis; obtenir que son mari accepte de divorcer, à la suite de la négociation d'un accord; obtenir que le mari délègue à sa femme le droit de divorcer comme elle le veut, en son nom à lui; obtenir que le mari accepte des conditions au contrat de mariage, dont la violation peut déclencher un droit de divorcer.

celui des hommes? », sachant qu'en vertu de la loi traditionnelle, les hommes peuvent librement entamer une procédure de divorce.

Presque toutes les répondantes (32, deux n'étant pas certaines et les autres n'ayant pas répondu) pensaient que « les fréquentations amoureuses » n'étaient pas acceptables pour les musulmanes (n° 35). Pour exclure les connotations aux rapports homme-femme dans un contexte de fêtes, ou aux rapports sexuels prémaritaux, entre autres, la question a ainsi défini les fréquentations amoureuses : « hommes et femmes qui se fréquentent en société, avant le mariage ». Trente-cinq répondantes ont déclaré que l'homosexualité (n° 36) n'était « pas acceptable » pour les musulmanes et musulmans, tandis que deux n'ont pas répondu, ce qui laissait une femme ayant pris la position intéressante de se voiler le visage et d'accepter l'homosexualité. Bien que les attitudes des participantes soient dans l'ensemble fermement conservatrices sur les questions de religion et de relations sociales sélectionnées pour cette étude, cette répondante attire notre attention sur la possibilité de divergences d'opinions.

Enjeux et accommodements

Dans cette partie du document, j'analyse brièvement les enjeux soulevés en Ontario et au Canada quant à l'accès aux services gouvernementaux pour les femmes qui portent le niqab, et quant aux accommodements faits par elles et pour elles. Je relate aussi les opinions des participantes.

Le premier enjeu juridique présenté ici est apparu un peu avant les élections provinciales de mars 2007 au Québec, lors de la controverse qui a éclaté quand les médias et l'agitation populaire se sont tournés vers la possibilité que des femmes arrivent aux urnes avec le visage voilé d'un niqab. Quelques jours avant le scrutin, le directeur général des élections de cette province a été amené à statuer que les femmes devraient montrer leur visage pour pouvoir voter. Il n'a pas pris cette mesure par crainte d'un problème causé par les femmes voilées, mais d'un « comportement inacceptable » et « d'actes déplacés » de la part d'agitateurs sur des lieux de scrutin¹⁸. Par la suite, Élections Canada, organisme fédéral, a confirmé que les femmes qui se présenteraient voilées d'un niqab au Québec pour voter aux élections fédérales partielles au mois de septembre suivant pourraient le faire sans lever leur voile, à condition qu'elles s'identifient correctement à l'aide d'une des méthodes permises qui n'exigent pas de photo d'identité et qu'elles prêtent le serment prescrit¹⁹. Durant cette controverse, des organismes musulmans ont fait des déclarations dans la presse disant que la communauté musulmane n'avait demandé aucun accommodement et affirmant que, si une quelconque femme se présentait voilée

18 Voir la déclaration du directeur général des élections, à <http://www.electionsquebec.qc.ca/english/news-detail.php?id=2233>

19 La déclaration du directeur général des élections est consultable à <http://www.elections.ca/content.aspx?section=med&document=sep1007&dir=spe&lang=e>. Un représentant d'Élections Canada avec qui nous avons communiqué en août 2013 a confirmé que cette politique était toujours en place.

sur un lieu de scrutin, elle se dévoilerait sur demande à des fins d'identification²⁰. On ignore si des femmes au Québec ont vraiment essayé de voter alors qu'elles portaient un voile intégral, ou sans montrer leur visage, lors de cette élection ou précédemment.

Une affaire judiciaire qui remonte à 2008 en Ontario, connue sous le nom de « N.S. » d'après les initiales de l'appelante, a mis en cause une femme qui voulait porter son niqab pour témoigner contre deux membres de sa parenté, accusés de violences sexuelles passées. En 2012, l'affaire N.S. est allée jusqu'en Cour suprême. Sans détailler les arguments présentés dans le cadre des procédures²¹, disons que deux positions fondamentales s'affrontaient : d'une part, demander à une femme d'enlever son niqab allait à l'encontre de la liberté religieuse; d'autre part, déclarer qu'un procès ne pouvait ni être juste pour les accusés, ni complètement public, à moins que les dépositions ne se fassent à visage dévoilé. La question n'était pas d'établir l'identité de la femme qui portait le niqab, mais de déterminer si un voile intégral nuisait à la communication ou empêchait « une interaction complète », comme l'a dit la Cour suprême. Cette cour a statué que l'autorisation de porter un niqab lors d'un témoignage devrait être décidée « cas par cas », en équilibrant la liberté de religion et l'équité du procès, selon une série de critères énoncés dans la décision rendue par elle²². L'affaire a ensuite été renvoyée à la cour ontarienne, qui a finalement tranché en avril 2013 : N.S. ne pourrait pas témoigner avec le visage voilé. L'interaction complète lors du témoignage d'une femme qui porte un niqab a aussi été mise en cause dans d'autres affaires judiciaires, aussi bien au Canada²³ qu'aux États-Unis. Actuellement, il existe de nombreuses publications sur ce sujet²⁴.

20 Par exemple, Mohamed Elmasry, du Congrès islamique canadien, dont le siège social se trouve en Ontario, a déclaré que son organisme n'avait pas demandé que les femmes soient exemptées d'être identifiées et considérait qu'elles devraient montrer leur visage aux agents électoraux, pour maintenir « l'intégrité » du processus électoral. Mohamed Elmasry a alors estimé à sept environ le nombre total de femmes qui portaient un niqab au Québec (E. Thompson, « No veils at the polls, feds urge », *The Gazette* (Montréal), 8 septembre 2007, <http://www.canada.com/montrealgazette/story.html?id=4a1a8fe7-60f0-4dff-9f05-9686c31cbb2e>

21 Pour les procédures, à différents niveaux, voir CanLII, base de données en ligne des affaires judiciaires au Canada. Voir aussi Emir Crowne, Fiorina Santelli et Varoujan Arman, « The Niqab and Witness Testimony: Balancing the Interests », *Advocates' Quarterly*, vol. 40, n°1, juin 2012. Consultable à SSRN : <http://ssrn.com/abstract=1979210> ou <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.1979210>

22 R. c. N.S., 2012 CSC 72 (CanLII), <http://canlii.ca/t/fvbr>

23 Par exemple, D'Amico v. Wiemken, 2010 ABQB 785 (CanLII), <http://canlii.ca/t/2f5tv>. N.S. a été citée dans cette affaire.

24 Par exemple, Aaron J Williams, « The Veiled Truth: Can the Credibility of Testimony Given by a Niqab-Wearing Witness be Judged without the Assistance of Facial Expressions », *U. Det. Mercy L. Rev.* 85 (2007): 273.

En 2009, le cégep de Saint-Laurent, établissement d'enseignement postsecondaire dans un quartier à forte composante d'immigrants à Montréal, a renvoyé une étudiante qui portait un voile intégral durant ses cours de français. Selon les rapports, cette femme était d'origine égyptienne, mère de trois enfants, pharmacienne de formation, et son renvoi avait fait l'objet de récits contradictoires sur la dynamique en classe et les efforts faits de part et d'autre pour parvenir à des accommodements²⁵. Le gouvernement du Québec a appuyé cette expulsion et le ministre de l'Immigration de cette province est intervenu ensuite pour renvoyer cette étudiante d'un autre cours de français – citant à la fois une violation des valeurs québécoises et l'obligation de communiquer de manière audible et visible pour apprendre correctement une langue²⁶.

Cette controverse a été un prélude à la présentation du Projet de loi 94 au Québec, «Projet de loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements». Ce projet de loi invoquait «... l'égalité des sexes et le principe de la neutralité religieuse de l'État», ainsi que «la sécurité, la communication ou l'identification» comme raisons d'exiger que les personnes qui reçoivent des services gouvernementaux, de même que celles qui les offrent, «aient le visage découvert»²⁷. L'égalité des sexes et la neutralité religieuse, ou laïcisme, sont des idéaux importants au Québec. Le fait qu'ils soient fermement défendus, tout comme la maîtrise de la langue française, en tant qu'éléments d'un ensemble de «valeurs communes» auxquelles doivent souscrire les immigrants potentiels pour parvenir à une «intégration»²⁸ indique qu'ils sont aussi perçus comme des remparts contre une invasion culturelle redoutée par la société francophone. Apparemment, le Projet de loi 94 est en suspens, vu que la dernière mesure d'action notée sur le site de

25 L'étudiante a affirmé qu'elle avait coopéré avec le professeur et qu'elle avait de très bonnes relations avec ses camarades de classe, tandis que le collège et les responsables gouvernementaux ont dit qu'elle se montrait rigide et dérangeait la classe. Pour des exemples de récits différents dans cette affaire, voir «Quebec to address niqab issue. Egyptian immigrant expelled from language class for wearing niqab», *CBC News*, 3 mars 2010, <http://www.cbc.ca/news/canada/montreal/story/2010/03/03/montreal-woman-with-niqab-feels-treated-unfairly.html>, consulté le 25 juin 2013, et B. Kay, «Why Quebec is banning the burka», *National Post*, sans date, <http://www.nationalpost.com/opinion/columnists/story.html?id=41edc7cc-fd53-4180-9d6e-a79e256ef4c1>

26 «Niqab-wearer blocked again from class», *CBC News*, 9 mars 2010, <http://www.cbc.ca/news/canada/montreal/story/2010/03/09/mtl-niqab-quebec-intervenes-again.html>

27 <http://www.assnat.qc.ca/en/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-94-39-1.html>

28 Voir <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/en/choose-quebec/common-values/index.html>

l'Assemblée nationale est une discussion de comité, en septembre 2011. Le potentiel de contestations en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec, ainsi que les critiques disant que ce Projet de loi était trop vaste et trop vague, ont peut-être contribué à cette interruption.

Néanmoins, le texte de la très controversée *Charte des valeurs québécoises*, parue le 10 septembre 2013, à l'instigation du Parti québécois (actuellement au pouvoir au Québec) « rend obligatoire le visage à découvert lorsqu'on donne ou reçoit un service de l'État » - comme le dit la quatrième de ses cinq propositions visant à protéger « les valeurs fondamentales [du Québec], notamment l'égalité entre les femmes et les hommes, la neutralité religieuse des institutions de l'État »²⁹. Les auteurs de la Charte ont pris soin de préciser que ce qu'ils appellent des « signes ostentatoires », comprenant aussi le hijab, les turbans sikhs, les grands crucifix, etc., ne devraient être exclus que des lieux où sont offerts des services du gouvernement du Québec, et non des lieux privés ou publics.

Plus récemment, le gouvernement conservateur du Canada a interdit aux femmes de se voiler le visage durant les cérémonies du serment de citoyenneté. Les instructions indiquant « Comment devenir citoyen canadien? » sur le site d'Immigration Canada³⁰ incluent maintenant les renseignements suivants, en caractères gras :

Tous les candidats à la citoyenneté âgés de 14 ans ou plus doivent montrer leur visage lorsqu'ils prêtent le serment de citoyenneté pour prouver qu'ils proclament bien le serment. » L'interdiction de se voiler le visage a été annoncée en décembre 2011 par le ministre de Citoyenneté, Immigration et Multiculturalisme, Jason Kenney, qui a cité « des plaintes de députés, de citoyens et de juges de la Cour de la citoyenneté canadienne, alléguant qu'il est difficile de vérifier que les personnes au visage couvert récitent vraiment le serment ». Le ministre a ajouté qu'exiger que les personnes parlent à visage découvert n'était pas simplement une mesure pratique, mais « une question de principe profond » liée au respect du serment ainsi qu'à « l'ouverture et l'égalité »³¹.

29 <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Septembre2013/10/c5723.html>

30 <http://www.cic.gc.ca/english/resources/publications/howto.asp>

31 « Jason Kenney on banning niqabs, burkas during citizenship oath », *The National Post*, 12 décembre 2011, <http://news.nationalpost.com/2011/12/12/jason-kenney-on-banning-niqabs-burkas-during-citizenship-oath/>

Dans une entrevue accordée le 12 décembre à l'émission de télévision « Power and Politics », animée sur CBC par Evan Solomon, le ministre a qualifié le voile intégral de « pratique culturelle tribale, qui traite la femme comme un bien et non pas comme un être humain », mais a rejeté « l'approche française » (faisant référence à l'interdiction imposée en France en 2010 de se couvrir le visage en public) qui « dicte aux gens comment se vêtir » dans la vie privée³².

Je me suis renseignée, pour les besoins de cette étude, sur les pratiques d'accommodement, surtout en Ontario, car le présent rapport porte principalement sur cette province et aussi car c'est probablement là que résident la plupart des femmes qui portent le voile intégral. J'aimerais remercier les organismes ontariens qui ont eu l'amabilité de me communiquer les renseignements qui suivent.

Dans un courriel daté du 25 juin 2013, la directrice générale adjointe d'Élections Ontario, Loren Wells, a confirmé ceci : « Les électrices qui se présentent aux bureaux de scrutin ne sont pas tenues d'enlever leurs vêtements religieux/culturels pour montrer leur visage afin de voter. » Comme elle l'a souligné, la *Loi électorale* de l'Ontario « n'exige pas que les électrices montrent leur visage ou montrent une photo d'identité à un agent électoral » pour obtenir un bulletin de vote ou pour être inscrite sur la liste des électeurs. Elle a ajouté que l'Ontario est « une province démographiquement diverse », si bien que le personnel électoral « présume et sait par ouï-dire que certaines électrices vêtues d'accessoires religieux/culturels qui leur couvraient le visage avaient voté », mais qu'il n'avait « aucune raison de compiler des statistiques indiquant quand et où ceci se passe ».

Dans un courriel du 26 juin 2013, le Bureau d'administration et de soutien pour la délivrance des permis et l'immatriculation, au ministère des Transports de l'Ontario, a expliqué qu'à la suite de l'adoption des normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale, le 14 février 2008, les visages de tous les conducteurs « doivent être clairement visibles, pour une identification formelle », si bien que « les coiffes (chapeaux, toques, etc.) et les lunettes doivent être enlevées avant la prise de la photographie ». À

³² Laura Payton, « Face veils banned for citizenship oath », *CBC News*, 12 décembre 2011. <http://www.cbc.ca/news/politics/story/2011/12/12/pol-kennedy-citizenship-rules.html>

titre d'accommodement pour « les requérantes qui portent traditionnellement un voile ou un niqab », le personnel leur demande de « se dévoiler en privé et c'est une agente qui les photographie ». En ce qui concerne les foulards portés sur la tête, « la seule exception » faite à l'exigence de les enlever pour la photographie s'applique aux cas où le port est « requis pour des raisons religieuses et médicales ».

Toutes les participantes qui portaient le niqab et qui ont répondu à nos questions sur les accommodements dans notre sondage en ligne ou lors de nos entrevues pensaient qu'il existait certains cas où elles devraient montrer leur visage à des fins d'identification. Elles ont attaché une grande importance à ce point, sur lequel elles ont semblé très soucieuses d'être comprises.

Nous avons eu une longue conversation à ce sujet avec notre groupe de discussion de Montréal. Quand nous avons demandé dans quels cas le voile devrait être levé pour une identification, l'une des participantes a cité à titre d'exemple « évident... la sécurité à l'aéroport »³³. Elle s'est souvenue qu'on lui avait demandé de montrer son visage dans un aéroport avant l'embarquement dans une ville des provinces maritimes (groupe de provinces sur la côte atlantique du Canada):

La dame m'a demandé: « Vous voulez bien montrer votre visage ici, ou vous voulez le faire dans une pièce séparée? » Il y avait juste une fenêtre derrière, alors j'ai répondu: « C'est bien ici. » J'ai simplement soulevé mon niqab et elle a dit: « C'est bon, merci. » et elle m'a laissée passer.

L'interviewée a dit qu'à son avis, le personnel des aéroports canadiens était « généralement très accommodant », et « très aimable, surtout dans les petites villes ». Elle a opposé cela à son expérience vécue dans un vaste aéroport européen:

Ils nettoyaient l'avion, alors on a dû rester dans la salle d'attente. Un homme a pris mon passeport et m'a dit: « Soulève ton truc. » J'ai répondu: « Est-ce qu'il y a une femme? » Il a répliqué: « Si tu ne le fais pas, je... » Il n'a pas voulu en dire plus. Alors j'ai dit: « J'ai le choix de

33 Une femme de Mississauga qui a été interviewée lors de ce sondage a déclaré ceci: « Quand je passe une frontière, on me demande toujours si une agente peut faire une vérification et je dis bien sûr. Heureusement, je n'ai jamais de problème. » Une ingénieure résidant à Montréal, qui porte le niqab, a déclaré qu'elle avait pour habitude de l'enlever à des fins d'identification, non seulement pour voter, mais aussi pour traverser la frontière et pour passer les points de contrôle dans les aéroports. Elle a ajouté: « Nous pouvons respecter les impératifs de la société tout en pratiquant notre religion. » (« Quebec politicians, Muslims slam new election rules on veils », *CBC News*, 7 septembre 2007, <http://www.cbc.ca/news/canada/montreal/story/2007/09/06/qc-niqab0906.html>).

retourner dans l'avion? Rendez-moi mon passeport et je retourne dans l'avion si vous devez être méchant. » Et il a répondu : « Vous n'êtes pas obligée de rester ici. » Et j'ai dit : « Alors je ne veux pas rester, et je ne reviendrai pas dans ce pays. »

Ce témoignage a incité une troisième femme à faire ce commentaire :

Nous n'avons pas peur de montrer notre visage. C'est juste que, nous sommes ici. Nous sommes citoyennes du Canada et nous voulons vivre ici, c'est notre pays. J'ai vécu pendant vingt ans au Pakistan, et le reste de ma vie ici. C'est mon pays et ça ne me gêne pas de montrer mon visage quand il le faut, par exemple si je vais à l'hôpital ou – que Dieu m'en garde – si on m'emmène au poste de police. Mais soyez respectueux.

« Toutes mes cartes, comme mon permis de conduire et mon assurance-santé, montrent mon visage », a ajouté une autre participante ³⁴. Sa voisine a renchéri : « Coopérer avec le gouvernement, ça fait partie de la religion, alors il faut le faire. »

Dans le même ordre d'idée, une participante en Ontario a expliqué comment elle baissait généralement « un peu » son niqab pour confirmer son identité quand elle allait à la banque, « pour ne pas faire d'histoires », et comment elle gardait aussi sur elle une pièce d'identité avec photo au cas où un garde voudrait qu'elle s'identifie, en l'absence d'une agente.

L'une des participantes à un groupe de discussion pensait elle aussi qu'il était légitime de montrer son visage pour témoigner en cour :

Personnellement, je crois qu'on est censée enlever son voile en cour. Quand on témoigne, il faut l'enlever, à ce que je sache. Mon père est un érudit et je lui ai parlé de la question en détail, sur le plan du droit islamique. Quand on témoigne, c'est comme quand on va à la police par exemple, votre identité doit être vérifiée; bien sûr, chacun comprend à sa manière.

L'opinion de droit islamique citée ici veut que les femmes montrent leur visage pour s'identifier quand elles témoignent en cour (apparemment pas durant tout leur

³⁴ Selon les mêmes normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale que celles appliquées en Ontario, les visages doivent être complètement visibles sur la photo du permis de conduire au Québec (photo aussi utilisée pour la carte provinciale d'assurance-santé), bien que les coiffes religieuses portées par les femmes et les hommes soient permises. Voir <http://www.saaq.gouv.qc.ca/permis/normesphoto/index.php>

témoignage, mais ceci semble dépendre de l'interprétation). Cette opinion remonte à des sources classiques et bénéficie d'un consensus parmi les érudits. Cependant, d'autres membres du groupe de discussion ont été en désaccord, disant qu'un tribunal est généralement « plein d'hommes » et imaginant le malaise ressenti par l'appelante dans l'affaire N.S., d'où était partie toute la discussion. Dans un autre groupe, une participante a appuyé la position modérée de la Cour suprême :

Je crois être d'accord avec la Cour suprême car, vous le savez, il y a de nombreux cas de violence sexuelle dans la communauté sud-asiatique, et les personnes ont peur d'en parler. Si on force une femme à enlever son niqab, on dissuade en quelque sorte les autres de parler. Alors tout dépend du cas, et pourquoi la personne le fait.

En ce qui concerne le serment de citoyenneté, une femme membre du Metropolitan Action Committee on Violence Against Women and Children, à Toronto, nous a envoyé un courriel le 26 juin 2013, nous informant qu'elle connaissait « personnellement » une femme qui portait le niqab mais qui avait prononcé son serment de citoyenneté à visage découvert pour éviter toute complication.

Dans un courriel de suivi, une participante à un groupe de discussion en Ontario a ainsi exprimé le sens qu'elle donnait au mot « souplesse », utilisé par elle, au sujet du voile intégral :

Je ne connais aucune femme (et j'en connais beaucoup) qui ne voudrait pas coopérer et lever son voile momentanément, au besoin. Certaines femmes demanderont à parler à une employée, d'autres insisteront pour le faire, mais la plupart ne voudront pas créer d'inconvénients pour elles et pour les autres, et elles montreront leur visage à des agents masculins, pour respecter les exigences imposées. En fait, même dans les pays musulmans, on vérifie l'identité des femmes voilées, mais il y a une différence : ce sont des employées qui le font. J'ai aussi entendu parler d'endroits où il n'y a pas de personnel féminin, alors dans ce cas, il faudrait montrer son visage au besoin. J'ajouterai que la nécessité est souvent définie et déterminée par les érudits et que nous les consultons pour savoir ce qui est nécessaire ou pas. Mais il y a aussi un principe islamique général selon lequel les embarras devraient être minimisés – sachant bien que la notion d'embarras est relative pour chacune et chacun.

La « nécessité » (*darurah* en arabe) fait référence au principe du droit islamique qui autorise un relâchement des règles quand leur strict respect n'est pas possible, ou crée trop « d'embarras » (*haraj* en arabe). L'esprit de ce principe, tout comme celui de la halakhah juive, est que les lois ont pour but de faciliter et d'améliorer la vie, pas de lui faire obstruction et de constituer un fardeau. Une interviewée résidant dans la péninsule de Niagara a donné cette explication plus informelle : « Enlever son niqab ne pose pas de problème, quand il le faut, parce que je comprends la loi canadienne et je sais aussi que l'Islam n'est pas très limitatif et nous rend tout plus facile. »

Les femmes qui ont participé au sondage en ligne et aux entrevues directes, et qui ont abordé ce sujet, étaient assez d'accord pour enlever leur voile ou le soulever afin de recevoir des services gouvernementaux. Le Tableau 1 montre les réponses de 34 des participantes au sondage en ligne³⁵ à la question (n° 39) : « Est-il approprié d'enlever votre niqab quand vous accédez à ces services? »³⁶

Tableau 1

| | Oui, tout le temps | Parfois | Jamais | Je ne suis pas sûre |
|--|--------------------|---------|--------|---------------------|
| Services sociaux, p. ex. aide sociale, conseils pour l'emploi | 3 | 16 | 10 | 5 |
| Services juridiques, p. ex. aide juridique | 3 | 21 | 7 | 3 |
| Services médicaux/ de santé, p. ex. visites médicales, aiguillage vers des spécialistes | 4 | 26 | 3 | 1 |

35 Quatre n'ont pas répondu.

36 Deux participantes au groupe de discussion de Montréal ont aussi mentionné le problème potentiel de l'examen de conduite. En janvier 2009, la Commission des droits de la personne du Québec a proposé certaines modifications aux accommodements en vigueur à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), qu'elle a de ce fait approuvés, en réponse à la demande de femmes juives orthodoxes et musulmanes pour la répartition des examinatrices et des examinateurs. Voir le rapport de la Commission : Daniel Carpentier, *Commentaires sur la politique d'accommodement appliqué par la Société de l'assurance automobile du Québec* http://www.cdpc.jqc.ca/publications/accommodements_politique_SAAQ_commentaires_Commission.pdf. La controverse a éclaté ensuite, avec entre autres une contestation du Syndicat de la fonction publique du Québec (Robert Dutrisac, « Le SFPQ contestera en cour les accommodements raisonnables », *Le Devoir*, 9 octobre 2009 <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/270853/le-sfpq-contestera-en-cour-les-accommodements-raisonnables>). Cependant, un représentant de la SAAQ avec qui nous avons communiqué le 21 août 2013 a confirmé que les procédures discutées dans le rapport de la Commission restaient en place. Dans un courriel daté du 19 juillet 2013, un représentant du service à la clientèle du ministère des Transports de l'Ontario a déclaré qu'en dépit d'efforts constants pour répondre aux demandes de passage avec des examinatrices du permis de conduire, les accommodements continuaient de dépendre des disponibilités. Les politiques de l'Ontario et du Québec semblent essentiellement les mêmes.

Pour cette question, les répondantes ont sans aucun doute compris qu'il s'agissait d'enlever son niqab en présence d'hommes. Il est possible aussi qu'en raison du mot « enlever », elles aient cru qu'il fallait ôter leur niqab, et non pas le soulever momentanément pour une identification. Ceci explique peut-être (ou pas) pourquoi 17 femmes ont répondu « jamais » dans les deux premières catégories de services. Il n'est pas très clair dans quelles circonstances les répondantes qui ont coché « parfois » pour les services de santé étaient disposées à enlever leur niqab. Ceci pouvait aller de « uniquement pour un examen des parties du visage ou de la tête » à « si le médecin considère qu'un dialogue face-à-face facilitera son évaluation ».

Le Tableau 2, qui donne les réponses de 35³⁷ participantes au sondage en ligne pour la question (n° 37), « Le port du niqab a-t-il eu des répercussions sur votre accès à des services gouvernementaux fondamentaux? », reflète des expériences généralement positives.

Tableau 2

| | Répercussions positives | Répercussions négatives | Répercussions positives et négatives | Pas de répercussions | Je ne suis pas sûre | Je n'utilise pas ces services |
|---|-------------------------|-------------------------|--------------------------------------|----------------------|---------------------|-------------------------------|
| Services sociaux, p. ex. aide sociale, conseils pour l'emploi | 2 | 1 | 1 | 12 | 1 | 18 |
| Services juridiques, p. ex. aide juridique | 1 | 2 | 0 | 9 | 1 | 22 |
| Services médicaux/ de santé, p. ex. visites médicales, aiguillage vers des spécialistes | 4 | 1 | 5 | 22 | 1 | 2 |

37 Trois n'ont pas répondu.

Les participantes aux entrevues directes ont confirmé cette impression d'expériences généralement positives, comme en témoigne le récit suivant d'une interviewée qui préfère consulter une femme-médecin :

Le plus souvent, ils sont très coopératifs. Parfois, je n'ai même pas besoin de leur dire que je voudrais voir une femme-médecin. Quelqu'un me dit : « Bon, vous portez le voile abaya, vous préférez une femme? Oui, bien sûr. » Une fois, je me souviens, il y avait une seule femme-médecin, et elle n'était pas dans le service. L'infirmière est allée la chercher et celle-ci est venue. Elle m'a dit : « Bon, maintenant vous pouvez vous sentir à l'aise. »

En réponse à la question supplémentaire (n° 40), « Quand vous allez chez le médecin pour vos propres problèmes de santé, préférez-vous consulter une femme? », 29 répondantes au sondage en ligne ont coché « toujours » et sept ont sélectionné « je préfère une femme, mais pas obligatoirement ». Comme cette question était formulée en termes de préférence, on ignore si certaines des répondantes qui ont indiqué « toujours » auraient insisté pour voir une femme-médecin si on leur avait dit qu'il n'y en avait pas de disponible. Deux des répondantes aux entrevues directes ont mentionné ce point quand elles ont parlé des services médicaux – la situation suivante s'étant produite dans un service d'obstétrique :

Je préfère toujours voir une femme-médecin, par exemple quand j'étais enceinte et attendais mon enfant. Mais mon gynécologue était un homme, alors j'ai dit d'accord, et mon mari l'a complètement accepté aussi. Un médecin, c'est un médecin. Il vous aide à aller mieux. Si vous avez une femme-médecin, vous devriez la voir, mais j'avais un certain type de problème et cet homme était spécialiste. Je me suis sentie à l'aise avec lui, il était très sympathique. À l'accouchement, je ne sais pas si c'est parce que j'ai beaucoup prié, mais pour mes deux enfants, j'ai eu une femme-médecin.

Voici ce qu'a déclaré l'autre interviewée : « On demande toujours s'il y a une femme-médecin, et si c'est possible, très bien. Mais je crois aussi qu'il ne faut pas trop en demander et qu'il faut accepter au besoin la personne disponible. » En revanche, une femme interviewée individuellement a dit qu'elle n'accepterait de voir un médecin-homme « pour une consultation privée » que si c'était une question de vie ou de mort

(elle faisait apparemment référence à un service de gynécologie, mais ce n'était pas tout à fait clair).

Les participantes ont condamné des comportements qu'elles jugeaient grossiers et irrespectueux. Une résidente du Québec s'est souvenue qu'elle avait dû signer des papiers alors qu'elle subissait une procédure médicale d'urgence – papiers indiquant qu'elle accepterait n'importe quel médecin disponible. Une autre femme, elle aussi résidente du Québec, a parlé des nombreux avertissements affichés dans un hôpital à propos de cette même politique. Précisons que dans les deux cas, les procédures médicales exigeaient un obstétricien-gynécologue, et que ces spécialistes sont très peu nombreux au Québec. Néanmoins, ce n'était pas l'obligation de donner leur consentement qui a ennuyé ces femmes, mais le comportement inapproprié du personnel – selon leur témoignage. Par exemple, une patiente qui ne faisait pas d'objection avait essayé cette remarque: « On n'est pas en Arabie saoudite ici. On est au Canada. »

L'animatrice du groupe de discussion au Québec a demandé aux participantes ce qu'elles feraient si le voile intégral était interdit ici, comme il l'est en France. Le sujet n'a pas été abordé spontanément, et les participantes n'ont pas semblé croire qu'une loi semblable serait adoptée. Toutefois, les remarques de deux de nos interviewées s'avèrent intéressantes car elles montrent la force de l'attachement au voile intégral. Toutes deux ont dit qu'elles déménageraient (apparemment ailleurs au Canada) plutôt que de « devoir rester à la maison et ne plus pouvoir sortir du tout », comme l'a dit la plus jeune d'entre elles. L'autre a déclaré: « Si je devais enlever mon niqab, j'aurais tous les jours ce stress psychologique, ce conflit en moi. Ma vie finirait par être stressante. Et qui veut vivre dans le stress? On a déjà tant de stress autrement. »

Le voile intégral est-il obligatoire?

Les érudits musulmans se livrent à des débats de longue date pour déterminer si les femmes devraient se voiler le visage ou non. La controverse remonte au moins au IX^e siècle et ressort des œuvres classiques rédigées durant cette période décisive.

Pour déterminer quels commandements divins ont été donnés quant à l'obligation de couvrir son corps, les érudits se sont tournés vers le Coran, littéralement considéré comme la parole de Dieu, communiquée à son Prophète Muhammad par l'Ange Gabriel. Le Coran ne fait aucune mention du devoir qu'auraient les femmes de se voiler le visage. La controverse a donc fini par reposer sur une phrase du verset 3, chapitre 24 du Coran : « Dites aux croyantes de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît. » Les interprètes se sont donc interrogés sur le sens du mot « atours » (*zinah*) et de l'expression « ce qui en paraît » (*ma zahara*)? Ibn Jarir al-Tabari (décédé en 923), très célèbre interprète du Coran, dont l'ouvrage en maints volumes est déterminant à cet égard, compte parmi ceux qui estiment que le visage et les mains devraient rester découverts. Considérant que les « atours » incluent notamment les boucles d'oreilles, les anneaux et le khôl pour les yeux, et que c'est généralement « ce qui paraît » chez une femme, Ibn Jarir al-Tabari estime que ceux-ci peuvent rester découverts. Il semble vouloir dire que les femmes ont des charmes divers, et que ces charmes devraient être couverts, sauf s'ils apparaissent normalement à découvert même quand une femme est vêtue décemment. Il souligne aussi que les femmes ne se couvrent ni les mains ni le visage quand elles prient, et il en conclut que les mains et le visage ne peuvent pas être considérés comme des parties strictement intimes, qu'il faut dissimuler. Certes, Ibn Jarir al-Tabari est connu pour certaines de ses opinions singulières – il estimait par

exemple que les femmes devraient pouvoir être juges dans tous les domaines du droit religieux – mais les spécialistes qu'il cite pour défendre sa position et son assertion que celle-ci fait consensus (*ijma*, une des sources du droit) montrent que cette position n'était pas nouvelle, étant probablement déjà bien établie à son époque.

Ibn Jarir al-Tabari relate aussi une histoire selon laquelle le Prophète aurait dit qu'une femme mûre (c'est-à-dire une femme qui a ses menstrues) devrait uniquement montrer son visage et la largeur d'une main au-dessus de la paume – ceci prônant à penser que les bras devraient être couverts. Les récits à propos des paroles du Prophète et de la communauté de son époque sont appelés *hadiths*, ou « anecdotes ». Elles sont utilisées avec le Coran pour déterminer les lois et les normes d'éthique. Une autre anecdote disant que les femmes devraient laisser leur visage et leurs mains à découvert est incluse dans le recueil de hadiths d'Abu Dawud (décédé en 899) – l'un des six recueils canoniques des sunnites. Selon cette hadith, le Prophète entra un jour dans une pièce où se trouvait Asma, la fille de son proche compagnon Abu Bakr. Celle-ci n'étant pas couverte, il se détourna d'elle et dit : « Si une femme est en âge de menstruer, il ne convient pas qu'elle montre la moindre partie de son corps, sauf celle-ci et celle-ci. » Et il montra alors le visage et les mains d'Asma. Abu Dawud place cette hadith sous le titre « Les atours d'une femme qui peuvent paraître », en faisant référence au Coran 24:31.

D'autres interprètes du Coran expliquent que « ce qui en paraît » fait allusion aux vêtements normalement visibles, si bien que seuls les vêtements du dessus devraient « paraître » – c'est-à-dire être vus. Ibn Kathir, érudit du XIV^e siècle, surtout estimé de nos jours par les musulmans plus conservateurs, était de cet avis. Des hadiths sont aussi invoqués en faveur du port du niqab. Par exemple, dans le même recueil d'Abu Dawud cité plus haut, une hadith relate qu'Aïshah, une femme du Prophète, a dit qu'elle et les autres femmes avaient pour habitude de « rabattre notre voile sur notre visage » au « passage des cavaliers », dévoilant de nouveau leur visage une fois que ceux-ci s'étaient éloignés. L'anecdote précise que le Prophète était alors en compagnie de ses femmes, ce qui est important car sa présence indique son consentement ou approbation, bien qu'il n'ait apparemment jamais fait aucune déclaration explicite sur ce point.

Il se peut que les deux camps adverses – ceux qui considéraient que les femmes devaient se voiler le visage et les mains, et ceux qui disaient qu'elles ne le devaient pas – se faisaient des idées différentes des normes sociales et de la condition féminine. Si tel est le cas, on peut difficilement savoir quelles étaient ces idées, car leurs arguments étaient exprimés non pas en termes de raison d'être sociale ou d'autonomie des femmes, mais plutôt de respect des commandements de Dieu et des normes définies par le Prophète et sa communauté. En revanche, de nos jours, des arguments sociaux sont habituellement avancés, et ce sont souvent eux qui priment.

Avant d'en arriver aux points de vue actuels sur la question, il est utile de se pencher brièvement sur les rouages de la pensée exprimée par les érudits musulmans et du droit musulman. Certains lecteurs et lectrices seront surpris d'apprendre qu'il n'y a aucun texte précis sur le niqab dans le Coran et que les opinions à ce sujet dépendent de subtiles interprétations de courtes citations, ainsi que de hadiths et de points de vue énoncés dans le passé. En fait, les arguments scripturaires relatifs non seulement au niqab mais aussi au hijab³⁸ s'appuient parfois sur l'interprétation d'un seul mot arabe. La cause en est que la langue arabe du Coran et des hadiths, tout comme la culture de cette époque, diffère de la langue arabe actuelle, si bien qu'on peut difficilement savoir le sens des mots utilisés pour les différents vêtements. De plus, les hadiths sont généralement vagues à propos des vêtements des femmes, les deux que j'ai citées comptant parmi les rares qui évoquent plus précisément ce point. Quand des érudits argumentent de nos jours pour ou contre le niqab, les hadiths qu'ils invoquent semblent souvent peu pertinentes, même s'ils tentent de leur donner du poids par leur interprétation. Je le mentionne, car on croit souvent que le Coran et l'Islam donnent des instructions claires sur certains points, ce qui n'est pas le cas – pas plus que dans les autres religions en général. Les croyances et les pratiques religieuses relèvent plutôt d'interprétations qui peuvent diverger grandement selon les personnes et les époques.

38 Pour le hijab, certains passages mentionnent au moins certains articles d'habillement. La question est alors la suivante: à quels types d'articles fait-on référence? Aucun de ces passages ne mentionne spécifiquement les cheveux ou la tête, mais les érudits classiques présumaient autrefois qu'il fallait les couvrir. L'opinion voulant que les références du Coran à l'habillement des femmes fassent simplement allusion à la modestie – et non pas à des articles précis pour se couvrir – appartient à ma connaissance exclusivement au monde contemporain.

En ce qui concerne le niqab, par exemple, nous avons deux interprétations très différentes données par d'éminents érudits de l'une des institutions islamiques les plus influentes au monde : l'Université al-Azhar en Égypte. Tout comme Ibn Jarir al-Tabari, Muhammad Sayyid Tantawi, qui a été grand mufti d'Égypte, puis shaykh d'al-Azhar jusqu'à sa mort en 2010, comprend que le Coran 24:31 signifie que tout chez la femme doit être couvert, sauf le visage et les mains³⁹. Cette conviction que Dieu ne demandait pas aux femmes de se couvrir le visage a incité le shaykh, vers la fin de sa vie, à faire campagne contre le niqab et à l'interdire dans les écoles d'al-Azhar. Cette mesure devrait être considérée dans le contexte des efforts déployés alors par les théologiens musulmans traditionnels et leurs alliés au gouvernement égyptien pour contrer l'influence des islamistes.

Le théologien et prédicateur égyptien Muhammad Mutawallí al-Sha'rawi (décédé en 1998) était en faveur de l'interprétation classique contraire⁴⁰. D'après lui, « ce qui en paraît » fait uniquement référence aux choses « nécessaires », si bien que « comme une femme qui marche dans la rue doit avoir les yeux découverts, et qu'elle peut y avoir appliqué du khôl, et comme si elle a les mains découvertes, celles-ci peuvent porter un anneau ou des marques au henné, rien n'empêche cette femme de montrer des "atours" nécessaires comme ceux-ci ». La permission de montrer ses yeux et ses mains témoigne de « la douce indulgence de Dieu (*rahmah*) envers les femmes », dit Muhammad Mutawallí al-Sha'rawi. Il souligne toutefois que les atours qui peuvent être découverts ne comprennent ni les boucles d'oreilles, ni les bracelets de chevilles, ni les bracelets, etc. – si bien que les parties du corps portant ces bijoux doivent être couvertes.

Inutile pour moi d'aller plus loin dans les arguments fondés sur le Coran et les hadiths pour ou contre le niqab, étant donné que mon seul objectif est de montrer qu'il existe différentes interprétations et d'indiquer comment elles sont formulées. Beaucoup de points de vue actuels, pour ou contre le niqab, ne portent pas sur l'interprétation de l'expression « ce qui en paraît » du Coran 24:31, car c'est probablement un point trop subtil pour avoir un effet sur les publics contemporains. En revanche, les arguments

³⁹ Le titre arabe de son travail d'interprétation coranique est *Al-Wasit fi tafsir al-Qur'an al-karim*.

⁴⁰ Son travail d'interprétation coranique est connu en arabe sous le titre de *Tafsir al-Sha'rawi* ou *Khawatir al-Sha'rawi*.

en faveur du niqab citent souvent le Coran 24:31 de manière générale, avec deux autres versets très connus eux aussi : le C. 33:53 qui enjoint aux croyants de ne parler aux femmes du Prophète que « de derrière un rideau » et le C 33:59, disant que les femmes doivent « se couvrir d'une partie de leurs vêtements ». Bien que rien dans ces versets ne dise que les femmes doivent se cacher le visage, ils sont interprétés dans ce sens, parfois avec l'appui de hadiths. En revanche, celles et ceux qui considèrent que le niqab n'est pas obligatoire interprètent le Coran 33:59 de manière contraire – c'est-à-dire que les femmes ne sont pas tenues de se couvrir le visage.

Parmi les 38 répondantes à notre sondage en ligne, 17 ont répondu « oui » à la question (n° 10) : « D'après votre compréhension de l'Islam, est-il nécessaire pour les femmes musulmanes de porter le niqab? »; 18 ont répondu « ce n'est pas nécessaire, mais conseillé », et trois ont coché « pas nécessaire du tout ». Comme il serait illogique pour quelqu'un qui porte un voile intégral de dire que le port de ce voile n'est pas nécessaire ou conseillé du tout⁴¹, je présume que la dernière option avait été sélectionnée par trois participantes parce qu'elle soulignait plus la possibilité de choisir que la seconde réponse – c'est-à-dire qu'il « n'est pas nécessaire *du tout* » pour les musulmanes qui choisissent de ne pas le porter. Par contre, les répondantes qui ont indiqué que le niqab n'était pas complètement nécessaire ou seulement conseillé ne sont pas allées jusqu'à étendre ce choix à la possibilité de ne pas se couvrir la tête, car toutes sauf une (exception étonnante qui a coché « pas nécessaire mais conseillé ») ont reconnu qu'il était « nécessaire pour les femmes musulmanes de porter le hijab » (question n° 11). Une interviewée qui résidait dans le sud de l'Ontario a donné une explication intéressante de son acceptation du hijab comme pratique légitime :

Une école de pensée dit que non, le niqab n'est pas nécessaire, tandis que l'autre dit que si; mais pour moi, même si vous vous couvrez la tête d'un simple foulard, vous êtes musulmane. Les chrétiennes portent une croix, les juives portent quelque chose aussi, alors les musulmanes devraient elles aussi pouvoir porter quelque chose. Que ce soit le niqab ou le hijab, c'est à elles de choisir. Mais c'est votre identité.

41 À moins qu'elles n'aient été contraintes, ce que nos autres données ne semblent pas appuyer, même si cette possibilité était réelle.

Le voile intégral est-il obligatoire?

Pourquoi les femmes portent-elles un voile intégral si elles pensent que ce n'est absolument pas exigé (point de vue de plus de la moitié de nos répondantes en ligne)? Apparemment, le voile intégral est perçu comme un signe privilégié ou spécial de dévouement à l'Islam, comme l'indique ce témoignage :

[Je ne pense pas que le niqab soit lié à l'identité] au sens où, si je ne le portais pas, je cesserais de me sentir musulmane. Je crois que mon identité est plus profonde. En tant que musulmane, je crois vraiment que le hijab [est nécessaire pour les musulmanes, ou pour moi personnellement]; je ne peux même pas imaginer sortir sans le porter. Mais ayant porté le niqab et le hijab à différentes périodes, je ne pense pas que mon sentiment d'identité en tant que musulmane ait été différent. Je suis forte dans ma foi, ça n'a pas vraiment changé... Alors je ne pense pas que ça change beaucoup mon identité de musulmane, mais c'est moi, c'est mon opinion.

L'idée que le niqab fait partie d'une vie vouée à la foi cadre bien avec les autres thèmes de nos entrevues directes, c'est-à-dire avec le port du voile intégral en tant que choix personnel –marquant une étape de son développement religieux personnel – et en tant que test de son engagement et de sa foi. Cette idée correspond aussi à une opinion juridique voulant que le port du voile intégral, bien que non obligatoire pour toute personne, soit « fortement recommandé » (*mustahabb*, littéralement « préférable »). Comme le droit islamique comprend une partie consacrée à l'éthique, il parle non seulement d'actes « obligatoires » et « interdits », mais aussi d'actes « préférables » et « critiquables ». Les actes « préférables » sont ceux qui ne sont pas absolument obligatoires, mais qu'il vaut mieux faire et qui peuvent donner lieu à une récompense supplémentaire⁴². Les répondantes qui ont coché « pas nécessaire, mais conseillé » avaient peut-être en tête cette classification des actes du point de vue de l'éthique, d'autant plus que « conseillé » peut avoir le sens de *mustahabb*. Une femme, qui nous a envoyé un courriel de suivi, a ainsi décrit comment sa perception du niqab en tant que voile conseillé, plutôt qu'obligatoire, avait influé sur sa pratique :

42 Les actes « critiquables » sont ceux qu'il est préférable de ne pas faire, mais pour lesquels une personne n'est punie ni dans ce monde, ni dans l'au-delà.

Certaines femmes, qui voient le port du voile intégral comme une obligation – ou *wajib* en arabe – ne veulent pas l'enlever, sauf dans des conditions extrêmes, par exemple pour une identification, une vérification de passeport et de sécurité, une vérification du permis de conduire par la police sur la route, ou un traitement médical au visage ou à la tête. Je ne pense pas qu'elles l'enlèveraient pour conduire chaque jour, car elles peuvent parfaitement conduire le visage voilé. Dans mon cas, et dans celui d'autres qui portent le voile par choix, c'est-à-dire pour obtenir plus de récompenses et non pas parce qu'elles croient que c'est obligatoire, nous sommes plus souples. Moi, je l'enlève quelquefois quand je conduis le soir car je pense que personne ne va me voir, ou quand je vais me promener en soirée avec ma famille et que le parc est vide.

Soulignons que les personnes que nous avons interviewées n'ont qu'exceptionnellement utilisé des catégories et des termes juridiques. Les répondantes ont plutôt cherché à exprimer des opinions personnelles et pratiques.

Certaines autorités musulmanes disent qu'il est mal pour les femmes vivant en Occident de porter le niqab, ou tout du moins qu'il est préférable pour elles de ne pas le faire. Les raisons invoquées sont que le niqab provoque des harcèlements, au lieu de maintenir à distance une attention indésirable; qu'il incite les gens qui ne comprennent pas cette tradition à détester l'Islam; et que c'est un obstacle à l'intégration si nécessaire pour que les musulmanes s'établissent dans leur nouveau foyer⁴³. Au Canada, le niqab a été vivement critiqué par le Congrès musulman canadien, organisme qui se déclare en faveur d'une « séparation de la religion et de l'État, sur tous les plans de politiques publiques »⁴⁴. En 2009, le CMC a préconisé l'adoption d'un texte de loi interdisant « le port de masques, de niqabs et de burqas dans toutes les relations avec le public ». Il a invoqué des raisons de sécurité et dit que le niqab était « un symbole de l'extrémisme islamique d'inspiration saoudienne » de même qu'une utilisation « malhonnête » de la

43 Des opinions de ce type apparaissent sur de nombreux sites Internet; voir http://spa.qibla.com/issue_view.asp?HD=3&ID=7123&CATE=368 pour le point de vue d'une érudite.

44 Citation extraite de l'énoncé de mission de cet organisme, <http://www.muslimcanadiancongress.org/index.html>

liberté de religion pour promouvoir une « idéologie politique »⁴⁵. Certains vont même jusqu'à dire que le port du hijab devrait être interdit en Occident pour présenter une image plus positive et réussir l'intégration. Ainsi, Muhammad Sayyid Tantawi, shaykh et mufti égyptien cité ci-dessus, a émis une fatwa en 2003 pour permettre aux jeunes filles musulmanes vivant en France d'enlever leur foulard afin de poursuivre leurs études, car le gouvernement français avait banni le hijab des écoles publiques. Cette fatwa reconnaissait au gouvernement français le droit de décider de ses propres lois et autorisait les jeunes filles à enlever le foulard qui couvrait leur tête, disant qu'elles y étaient contraintes « par nécessité »⁴⁶.

Bien peu de musulmanes et musulmans songeraient à recommander le retrait du foulard, mais beaucoup – dont des imams, des chefs de communauté au Canada et ailleurs en Occident – regrettent que des femmes portent le niqab car ils considèrent que c'est une pratique extrême, sans raison d'être, qui attire une attention négative sur la collectivité. Même les gens et les organismes qui défendent le droit pour les femmes de se voiler le visage, au nom de la liberté religieuse et personnelle, n'ont généralement pas une attitude positive envers la pratique. En fin de compte, les femmes qui portent le niqab au Canada constituent une toute petite sous-culture, dont l'existence est soutenue par des personnes bien déterminées, comme le montre le reste de cette étude.

45 8 octobre 2009, « Muslim Canadian Congress wants Canada to Ban the Burka », <http://www.muslimcanadiancongress.org/20091008.html>. Farzana Hassan, membre du conseil d'administration du CMC, qui est l'auteur de textes sur le monde musulman, développe le thème du voile intégral en tant que déclaration de politique dans *Unveiled : a Canadian Muslim woman's struggle against misogyny, Sharia and Jihad* (St. Catharines, ON: Freedom Press, 2012). Farzana Hassan considère que le niqab est un « outil politique » utilisé pour « assujettir les femmes » et pour garantir qu'elles restent socialement marginalisées et « asservies » par les hommes, et qu'il faut donc l'interdire juridiquement afin de « protéger les droits des femmes qui sont contraintes de porter le niqab » (voir le chapitre: « The Burka Debate »).

46 La controverse du foulard soulevée par Muhammad Sayyid Tantawi est explorée dans *Schooling Islam: The Culture and Politics of Modern Muslim Education*, recueil présenté par Robert W. Hefner et Muhammad Qasim Zaman (Princeton, NJ.: Princeton University Press, 2007), p. 123-127. Tarek Oubrou, imam franco-marocain et chef communautaire, a une opinion similaire mais encore plus clairement intégrationniste sur le hijab et les autres tenues vestimentaires distinctives en Occident; voir « *Les musulmans doivent s'adapter à la société française* » (entrevue avec Claire Chartier), 9 novembre 2012 http://www.lexpress.fr/actualite/societe/religion/les-musulmans-doivent-s-adapter-a-la-societe-francaise_1184813.html?xtmc=oubrou_niqab&xtcr=3

Raisons de porter le niqab

Nos participantes ont donné de multiples et diverses raisons de porter le voile intégral. quand le sondage leur a demandé (n° 16) quels facteurs les avaient incitées à porter le niqab⁴⁷, en leur précisant de cocher autant de raisons que possible, 26 répondantes en ligne ont choisi « obligation religieuse », aucune « ma famille m'a encouragée », quatre « mon époux m'a encouragée », cinq « mes pairs/mes amies m'ont encouragée », quatre « pour donner l'exemple à mes enfants » et 20 « moyen d'exprimer mon identité musulmane ». les répondantes ont été aussi invitées à formuler leurs propres raisons : une a écrit « sermon », deux « confiance » et « confort », une « inspiration », une « hajj » et une « pour faire plaisir à dieu ». les raisons religieuses ont prédominé, ce qui n'a rien de surprenant. les personnes qui ont la foi peuvent attribuer des raisons non religieuses à leurs pratiques, dans certains cas, mais ces raisons sont alors considérées comme un complément secondaire de leurs motivations spirituelles et transcendantes.

Le nombre de répondantes qui ont coché « identité musulmane » mérite aussi d'être souligné. Les sociologues reconnaissent que les vêtements, y compris ceux liés à des traditions religieuses, sont à la fois des marqueurs et des créateurs d'identité. De nombreuses études se sont penchées sur l'importance du hijab, en tant que signe identitaire, pour les musulmanes en Occident. Apparemment, le niqab joue un rôle similaire au hijab, et comme les marqueurs identitaires sont centrés sur la différence, le niqab affirme et forme peut-être plus fortement l'identité que le hijab. Les participantes

47 La question dit « niqab/hijab », mais je crois que les réponses portaient logiquement sur le niqab pour celles qui s'habillaient ainsi.

à nos entrevues directes n'ont pas souvent fait explicitement référence à l'identité⁴⁸, mais ce point a été latent dans leurs conversations. La partie suivante est consacrée au très petit nombre de réponses qui citaient les encouragements des familles, époux et amies.

Pour communiquer l'essentiel des motivations qu'avaient nos interviewées de porter le niqab, j'ai retenu les thèmes prédominants, que j'ai traités séparément. Mais je tiens à souligner que ce n'est pas ainsi que les répondantes ont présenté leurs raisons. C'est plutôt à travers les récits de leur vie quotidienne, de leur pratique religieuse et de leur épanouissement personnel qu'elles ont fait allusion à de telles raisons. Leurs descriptions ont été très personnelles et individuelles; je n'y ai pas détecté le moindre dogme, ni la moindre « ligne » uniforme de pensée concernant le port du voile intégral. Comme l'a dit une participante : « Chaque cas est différent, et chacune a sa propre expérience. » Ajoutons aussi que les interviewées n'ont généralement pas parlé d'une seule motivation, mais de plusieurs, comme en témoigne cette liste écrite que nous a envoyée une Canado-somalienne, âgée d'environ 35 ans, vivant dans le sud de l'Ontario :

[En portant le niqab], j'obéis à l'ordre de mon Créateur, ce qui est enrichissant et satisfaisant. Je m'inquiète moins de ce qui m'arrivera dans l'au-delà, car je sais que je fais tout pour respecter les instructions de mon Gracieux Créateur, qui sait ce qu'il y a de mieux pour moi. Ça me rappelle mes valeurs, mes principes et mes objectifs de vie, alors je suis toujours consciente de mes actions et de mes comportements, et dans un certain sens, ça me garde sur la bonne voie. Ça m'incite à être une meilleure musulmane, qui cherche à se conduire du mieux possible, d'autant plus que je suis clairement et visiblement musulmane, et je trouve que c'est utile pour changer personnellement à la fois intérieurement et extérieurement. Le niqab, c'est un moyen d'inviter les autres à l'Islam, car s'ils demandent pourquoi je le porte, alors je peux leur expliquer l'Islam. Et puis, je suis aussi du bon côté, au cas où l'opinion correcte dans le débat serait qu'il faut porter le niqab – et il y a bien d'autres raisons encore.

48 Les répondantes n'ont utilisé le mot « identité » que quand les intervieweuses l'ont mentionné. Ce fut le cas pour les énoncés sur l'identité inclus à la partie précédente, de même que pour la remarque suivante: « Porter le hijab, c'est un devoir sur le plan de mon identité de musulmane, car Allah, le Glorifié et le Sublime l'a ordonné, et Il sait ce qu'il y a de mieux pour moi; tandis que porter le niqab, je dirais que c'est un acte supplémentaire d'obéissance, qui me définit aussi comme musulmane. »

Bien que nos participantes aient rarement cité les saintes écritures, et encore moins les opinions savantes sur les hadiths et le droit, quelques-unes ont fait référence au Coran 24:31, ainsi qu'au C. 33:53 et au C. 33:59 (sans proposer d'interprétation, mais présumant que ces textes faisaient référence au voile sur le visage). Les deux derniers versets sont particulièrement importants car ils mentionnent les femmes du Prophète, que plusieurs participantes ont cité comme des modèles à suivre :

Dans la sourate al-Ahzab [chapitre 33 du Coran], Dieu dit au Prophète : « Dis à tes femmes et à tes filles, dis aux femmes des musulmans que, quand elles sortent, elles devraient se couvrir et baisser les yeux. » Et le verset qui suit explique que, quand on parle aux femmes du Prophète, on devrait toujours le faire derrière le *pardah*, jamais directement chez elles; il devrait y avoir un hijab⁴⁹ entre l'homme et la femme. Alors, si ça s'applique à elles, pourquoi pas à nous?

Les participantes qui ont cité le Coran ont mentionné leurs études personnelles des saintes écritures et parfois d'autres sources qui les ont motivées à porter le voile intégral :

J'ai fait beaucoup de recherche personnellement, autant que possible, pas juste sur les versets mais aussi sur le sens des mots et sur les différentes écoles de pensée; ce n'était certainement pas pour convaincre les autres qu'il faudrait le porter ou pas, mais ma conclusion est que, si ça se faisait du temps du Prophète – que la paix soit avec lui – il faut le faire [aujourd'hui] encore.

Ces deux facteurs, à savoir les études personnelles et un attachement à un modèle de vie, se retrouvent dans le récit ci-dessous qui témoigne d'une façon de penser indépendante, que les lectrices et lecteurs reconnaîtront maintenant :

Il y a 20 ans que je porte le niqab. Quand je suis arrivée d'Asie du Sud, je ne portais même pas le hijab. C'est moi qui ai décidé de porter le niqab, après m'être longtemps demandé si je devais le faire ou pas. Même actuellement, je ne crois pas que le niqab soit obligatoire, mais la raison principale pour laquelle je le porte est que les femmes du Messager de Dieu – que les prières de Dieu et la paix soient avec lui – et les sahabiyyats (femmes éminentes qui vivaient à l'époque du

⁴⁹ Le mot hijab utilisé dans ce verset désigne probablement un écran ou un moyen de séclusion, et le mot *pardah* – que les lectrices et lecteurs occidentaux reconnaîtront – est un synonyme urdu de hijab, désignant la pratique de se voiler ou de s'isoler qu'ont les femmes en Asie du Sud.

Prophète) le portaient. Et il est important pour moi de suivre leur exemple. Quand je le porte, personne ne m'y oblige. Ma fille m'a vue le porter quand elle était petite et elle n'a commencé à le porter que plus tard, de sa propre volonté. Nous ne l'y avons pas forcée. À mon avis, on ne devrait pas faire quelque chose parce que quelqu'un nous y oblige. On devrait le faire pour plaire à Dieu.

Seule une répondante au sondage en ligne a mentionné le pèlerinage hajj comme raison de porter le niqab, mais cette motivation est revenue plusieurs fois dans les entrevues. Ce pèlerinage à la Mecque, rituel généralement accompli une seule fois dans la vie, est souvent une étape marquante vers un approfondissement de la foi. Plusieurs femmes ont aussi mentionné l'influence d'avoir vécu en Arabie saoudite, comme en témoigne ce récit d'une participante originaire d'Asie du Sud :

Je ne portais pas le niqab avant mon mariage. Mais après, quand j'ai commencé à faire des lectures et des recherches sur ma foi, je me suis dit que c'était une bonne chose car toutes les femmes du Prophète – que les prières de Dieu et la paix soient avec lui – le portaient. Si je suis réellement musulmane, pourquoi ne le ferais-je pas? Alors j'ai commencé à le porter. Quand j'ai déménagé en Arabie saoudite, j'ai fait mon premier *umrah* (petit pèlerinage à la Mecque) et j'ai décidé que je devais porter le voile à tout prix, car en tant que musulmane, je dois voir ce qui est vraiment important pour moi. Avant de quitter l'Arabie saoudite, j'ai fait mon dernier *umrah* et j'ai prié Dieu, qui lui seul pouvait m'aider, car j'avais beaucoup entendu dire que le Canada était un pays très différent et je ne savais pas quelle force j'avais pour continuer à vivre pleinement la pratique de ma religion.

Le souci d'éviter des interactions inappropriées avec des hommes n'a pas été cité très souvent comme motivation, ce qui est surprenant. Les réponses n'indiquent pas clairement si les participantes ont estimé que ce n'était pas une raison principale, ou que c'était un fait établi. Mais ce choix aurait probablement dû être inclus au sondage en ligne. Deux femmes ont parlé de « protection » – disant par exemple « nous sommes protégées pour nos pères, frères et époux » – et ont utilisé l'image de « choses précieuses » qui doivent être « couvertes » pour rester propres, comme les bonbons sous emballage. Une participante a aussi dit que le niqab contribuait au bon fonctionnement de la société en régissant les relations entre hommes et femmes. Une autre encore a expliqué

comment l'adoption du niqab après son pèlerinage hajj l'avait aidée dans ses rapports avec les hommes :

Même avant d'aller au hajj, je portais le hijab. Mais j'avais toujours considéré que j'étais très ouverte quand je parlais aux hommes. Je ne faisais pas de différence entre hommes et femmes. Je suis personnellement très ouverte et très franche dans ma manière de m'exprimer. Alors je leur parlais de la même façon, je riais et je bavardais, etc. Mais je me suis sentie mal à l'aise. Et quand j'ai commencé à mieux comprendre l'Islam, j'ai voulu mettre des barrières et je me suis dit que [le niqab] serait le meilleur moyen. Et je crois que c'est le moyen le plus pieux.

Ce type de motivations, de même que la conviction que le voile intégral est recommandé ou même imposé par le Coran, est celui qui se rapproche le plus des directives données sur le niqab par les chefs religieux. Les autres motivations comportent ce que j'appellerais « des raisons féminines », c'est-à-dire des raisons données par les femmes en lien avec leurs opinions et leurs comportements personnels dans la vie de tous les jours. Les participantes ont mentionné « la confiance », « le confort », « la sécurité »⁵⁰, disant aussi que c'était un moyen « ne pas s'inquiéter de ce qu'on porte sous la burqa et de quoi on a l'air ». Pour une répondante d'Ottawa, le niqab était un moyen d'éviter d'être considérée comme un objet sexuel :

J'ai fait des recherches quand j'étais adolescente et j'ai choisi de porter le hijab. Ma mère, qui ne porte pas le hijab, a été d'accord, mais elle l'a été beaucoup moins pour le niqab [rire nerveux]. Et j'ai commencé à porter le niqab parce que je vois dans la société une sexualisation excessive des femmes et de leur corps. Quand j'étais à l'université, bien souvent, des hommes m'ont abordée indécentement, aussi bien des musulmans que des non-musulmans, alors que je portais le hijab. Quand j'ai commencé à porter le niqab, je me suis sentie mieux, c'était en quelque sorte une barrière contre les avances, et ça m'a vraiment beaucoup aidée.

La liberté était l'une des « raisons féminines » prédominantes citées. Une répondante d'Ottawa qui s'était convertie à l'Islam alors qu'elle était d'âge moyen, et qui n'avait porté le voile intégral qu'une année environ avant de recommencer à mettre le

⁵⁰ Par exemple: « Je me sens en sécurité, à l'aise, personne ne peut voir mon visage parce que je porte le niqab. Alors même si je me maquille... c'est seulement pour moi, mon mari, ma parenté; ce n'est pas pour tout le monde, ce qui me fait me sentir bien. »

hijab, a parlé de la « liberté extrême » que lui avait donnée le niqab, car elle n'avait plus eu besoin de « perdre des heures » à vouloir donner « une apparence parfaite » à ses cheveux et son visage, en raison d'une « faible estime personnelle », ni à se soucier « de ce que les autres pensaient ». Deux ou trois femmes ont ajouté à cette idée la liberté de s'habiller sous leurs voiles, et chez elles :

Il ne faut pas croire qu'on porte constamment le niqab à la maison. Nous sommes aussi libres que vous, nous sommes comme vous, avec les mêmes émotions. Quand on sort, on se regarde dans un miroir, on se maquille, et j'aime mettre des hauts talons, et tout le reste. Ce code, c'est uniquement pour l'extérieur, pas pour la maison.

La participante qui fait ce témoignage racontait ici sa rencontre avec une femme dans un centre d'achat, qui lui avait demandé comment elle pouvait rencontrer des hommes et se marier alors qu'elle se voilait le visage. Notre participante avait répondu qu'elle ne portait pas le niqab toute la journée et que, dans sa culture sud-asiatique, un homme qui souhaitait rencontrer une femme demandait à sa famille si cette femme serait intéressée par un échange de photos. Si tous deux étaient d'accord, ils se « rencontraient en présence de membres plus âgés de leur parenté ». En fait, le droit islamique permet à une femme de se dévoiler le visage devant un homme qui a l'intention de lui proposer le mariage. Chose intéressante à noter, l'une de nos répondantes a dit que son mari avait informé sa famille qu'il souhaitait seulement parler à sa future épouse avant le mariage, sans voir son visage. Le message que le futur mari voulait ainsi transmettre – et qui était bien passé – était qu'il attachait plus d'importance à la personnalité et à la piété de sa future épouse qu'à son apparence. Là encore, on voit que le niqab est perçu comme un rempart à l'objectification.

Une jeune Canado-pakistanaise a parlé de la liberté en d'autres termes, y voyant un engagement libre et sans entrave envers Dieu :

J'entendais les femmes voilées dire que le niqab est libérateur, et je pensais « ça n'a aucun sens, vous vous enveloppez dans quelque chose, comment pouvez-vous dire que ça vous libère ? » Mais c'est libérateur, vraiment. On ne se fait plus aucun souci. On se soumet à Allah et on sent un contentement intérieur. Je pense être fermement croyante et je fais ça juste pour Allah, pour Lui faire plaisir, sans autre intention.

Pour l'interviewée mentionnée plus tôt, qui ne portait pas le voile intégral tout le temps, la liberté était synonyme du choix qu'ont les femmes canadiennes de s'habiller comme elles le veulent, avec un niqab ou dans tout autre style :

Bien que je ne le porte pas tout le temps, je respecte le droit pour les autres femmes de le faire. Je pense que c'est une décision personnelle, tout dépend comment on se sent à l'aise. C'est un peu comme porter un bikini, c'est une question de choix. Nous [les femmes voilées], on ne dit rien sur la question. De la même façon, je pense que si une femme veut porter le niqab, elle devrait pouvoir le faire. La plupart n'en veulent pas plus, et si on leur demandait de découvrir leur visage à des fins d'identification, elles le feraient. J'appuie leur décision de le porter et je pense que c'est un choix personnel. Leur enlever ce droit, leur enlever l'accès aux services publics, c'est les isoler, et c'est une forme d'injustice. C'est mon opinion personnelle.

Plusieurs autres femmes ont déclaré elles aussi que le port du voile intégral devrait faire partie des droits qu'ont les femmes au Canada de s'habiller comme elles veulent. Dans les récits faits par les répondantes pour expliquer ce qu'elles répondaient aux gens qui se montraient grossiers envers elles en public (voir ci-dessous), ce point a souvent été mentionné.

Le rapprochement entre le niqab et la liberté s'avère intéressant. Apparemment, ayant constaté que ce concept de liberté concordait bien avec leur individualisme et leur situation spéciale au sein de la société canadienne, les répondantes s'en servaient pour s'expliquer leur pratique et pour l'expliquer aux autres, de manière idéale. À mes yeux, c'est un exemple d'intégration d'une « valeur canadienne ».

Ce sont là quelques-uns des moyens utilisés par les femmes que nous avons rencontrées pour expliquer et valoriser leur port du voile intégral. L'une de nos interviewées, âgée d'une bonne vingtaine d'années, qui était l'une des rares à ne plus porter le niqab, a exprimé des idées très différentes, qui méritent d'être relatées en détail car elles reflètent des enjeux et des limites que nos autres participantes ont réussi à

négoier ou transcender grâce à leur énergie et à leur idéalisme religieux⁵¹. Ayant « surpris tout le monde » en adoptant le niqab – décision prise au Canada, où elle avait grandi après avoir immigré à l'âge de neuf ans, en provenance de l'Érythrée – cette jeune femme avait dû lutter contre sa famille, qui « pensait que j'étais endoctrinée et avais des idées extrémistes ». Bien qu'ayant rencontré « quelques non-musulmans bienveillants et compréhensifs » qu'elle avait « appris à connaître personnellement », elle avait aussi subi des regards malveillants, des remarques grossières et des insultes en public :

Le mieux pour décrire mon expérience, c'est de dire que c'était une gageure. Mais je m'y attendais et j'espérais que ma pratique serait de plus en plus facile. À mon grand désespoir, ça n'a pas été le cas. Manger en public était très difficile. J'allais rarement au restaurant. Quand des gens m'invitaient chez eux, je ne pouvais jamais m'asseoir pour manger avec les hommes; souvent, je sentais que j'étais un fardeau obligeant les gens à faire des efforts inimaginables pour m'accueillir. Alors, j'ai tout fait pour éviter les invitations à dîner, sauf si c'était entre femmes. Je ne suis jamais arrivée à m'habituer à manger sous mon niqab, comme d'autres l'ont appris. La moindre petite maladie ou le moindre rhume faisait qu'il était très compliqué de sortir, et c'était difficile d'avoir des rapports avec des gens, avec des voisins, avec la société, et ainsi de suite, étant donné qu'ils ne pouvaient pas [me] voir. Faire du sport et de l'exercice à l'extérieur était presque impossible, un gymnase réservé aux femmes étant la meilleure option. Mais alors, on est coupée de l'air frais et d'une vraie expérience de la nature. Et en vérité, c'est dans la nature qu'on trouve Dieu.

Après avoir porté un voile intégral pendant près de 10 ans avant de revenir au hijab, notre interviewée a conclu qu'il n'y avait « aucun avantage » à porter ce premier – « du moins pas ici au Canada », ou « s'il y a des avantages, ils sont minuscules comparés aux nombreux désavantages ». Interrogée sur la question de l'identité, elle a déclaré que porter le niqab n'était « pas important du tout » pour son identité de musulmane et que, pour elle, le niqab avait été « plus un fardeau, une gêne, pour ma foi qu'un moyen de me rapprocher de Dieu ». Elle a aussi justifié sa décision en citant le Coran, soulignant que

51 Quelques autres brèves déclarations de femmes qui avaient cessé de porter le niqab sont incluses dans le texte de Faegheh Shirazi et Smeeta Mishra, « Young Muslim women on the face veil (niqab) A tool of resistance in Europe but rejected in the United States », *International journal of cultural studies* 13, n°1 (2010) : 43-62. Faegheh Shirazi et Smeeta Mishra ont uniquement parlé à des femmes qui étaient contre le port du voile sur le visage.

le voile intégral était « uniquement une obligation pour les femmes du Prophète, que la paix soit avec lui, et sa progéniture », étant donné que le Coran les qualifie de personnes exceptionnelles⁵².

Comme les autres femmes, cette interviewée a souligné qu'elle avait adopté le voile intégral de son plein gré. « Mon but, en portant le niqab, c'était de faire plaisir à Dieu, d'après ma compréhension très limitée et tout d'abord erronée. » Elle avait cessé de porter le niqab, a-t-elle dit, dans le même esprit et non pas en raison d'une « pression de la société » ou de l'opposition de ses parents, de ses frères et sœurs ou de sa famille élargie. Pour elle, les raisons qu'avait sa parenté de « ne jamais cesser de faire pression sur moi pour l'enlever » visaient « toujours à faire plaisir à d'autres ».

Contrairement à cette ferme déclaration, celles des autres femmes qui avaient cessé de porter le niqab ou qui ne le portaient qu'à temps partiel ont essayé de fournir des excuses, l'une des femmes citant des raisons médicales (des démangeaisons) et une autre déclarant qu'elle porterait de nouveau le niqab quand les circonstances s'y prêteraient mieux. Ces personnes – exception faite de celle qui a été interviewée individuellement et qui portait le niqab de temps en temps – étaient bien sûr assises au milieu de femmes voilées, contrairement à la répondante citée ci-dessus. Nous avons aussi rencontré une femme qui avait eu l'habitude de se voiler avant d'immigrer récemment au Canada, à qui son mari et sa famille avaient dit d'enlever son niqab, peut-être parce qu'ils croyaient que le port en était interdit ici, et qui a semblé frustrée et déprimée.

52 L'interviewée a cité un verset du C. 33:53 dans lequel Dieu dit qu'aucun homme ne doit épouser les femmes de Muhammad après lui. L'interviewée pensait peut-être aussi au C. 33:32: « Ô femmes du Prophète! Vous n'êtes comparables à aucune autre femme. »

07

Opposition et appui de la famille et des amies

Nos participantes ont souvent parlé de l'attitude des membres de leur famille. La décision de porter le niqab est typiquement prise par une femme dans un contexte où sa dévotion religieuse diffère de celle de sa famille, ou la surpasse. L'opposition ou le soutien de la parenté souligne alors le défi de porter le voile intégral et d'adopter le niqab par choix personnel et indépendant. Comme le mentionnent de nombreuses études sur les femmes musulmanes qui portent le hijab en Occident, la décision de se voiler peut faire partie d'un processus d'affirmation identitaire distincte. Ceci semble expliquer pourquoi seul un très petit nombre de répondantes au sondage en ligne ont déclaré avoir été encouragées par leur famille, leur époux et leurs amies à adopter le niqab, comme nous l'avons vu dans la partie précédente.

L'expérience vécue par une jeune femme qui a commencé à porter le niqab au Pakistan, alors qu'elle préparait son premier diplôme de biochimie, illustre bien ceci. « Personne ne portait le niqab » dans sa famille, a-t-elle dit, et son père « était totalement contre... alors, ça a été très, très difficile », au point où elle a dû « le cacher » à son père, « non pas parce qu'il était violent, mais parce qu'il aurait été très en colère, et j'étais jeune, alors je quittais la maison [en portant le niqab] quand il ne regardait pas ». Sans le savoir, sa mère l'a inspirée à tenir bon, pensant que « si c'était ainsi qu'Allah l'a dit, alors on doit le faire ». Les pères occupent une place prédominante dans les histoires d'opposition familiale au niqab. Une femme d'Afrique de l'Est a évoqué la résistance de son père en particulier, dont ni elle ni ses deux sœurs n'ont tenu compte – toutes adoptant le niqab contre sa volonté.

Bon nombre de nos participantes ont raconté que l'opposition de leur parenté s'est transformée en acceptation, et même en appui, face à leur détermination inébranlable de porter le niqab. La déclaration suivante d'une femme âgée d'une trentaine d'années, vivant dans une banlieue de Toronto, l'illustre bien :

Ma mère ne portait pas le hijab. Je viens d'une famille [pas très religieuse, pas très conservatrice]. Elle ne m'a pas appuyée au début. Elle pensait que ce n'était ni important, ni sûr [de se voiler le visage en Occident, surtout après les événements du 11 septembre]. Tout d'abord, ma mère ne m'a pas soutenue mais, peu à peu, elle a appris à accepter. Elle a dit: «C'est ta décision.» Même quand je me suis mariée, elle a dit: «Vous savez, ma fille porte le niqab, elle veut le porter, alors il faut que ce soit quelqu'un qui l'accepte.» Elle est restée très ferme sur ce point. En fin de compte, a-t-elle dit, c'est ta décision et tu vis ta vie comme tu veux.

L'impression d'autonomie de décision est renforcée par le pourcentage – un peu moins de la moitié – des répondantes au sondage en ligne qui ont dit avoir discuté de leur « décision » de se voiler (voir question n°17) avec leur famille. Ce pourcentage semble bas, vu le changement majeur et visible de mode de vie qui résulte du port du niqab. Bien évidemment, une telle décision a dû donner lieu à certaines conversations en famille. Ce faible pourcentage vient probablement du fait que certaines répondantes ont pensé que discuter de leur « décision » signifiait tenir compte des souhaits de la famille.

Seul un tout petit nombre de nos interviewées en direct nous ont dit avoir été influencées par leur famille pour porter le niqab. Une immigrante de longue date, d'origine pakistanaise, s'est souvenue que, même si les femmes de sa famille n'avaient pas l'habitude de porter de voile intégral « parce qu'on avait grandi en ville », elles le mettaient « quand on allait chez nos grands-parents ou là-bas » [voulant probablement dire dans des régions plus rurales ou conservatrices], « alors j'avais déjà cette idée du niqab, mais mes parents ne m'ont jamais forcée de le porter, c'est moi qui l'ai décidé ». Nous avons appris que deux participantes de l'un de nos groupes de discussion faisaient partie d'un petit cercle familial de femmes qui portaient le niqab (mère et sœurs). La confiance et la facilité d'expression de ces deux interviewées les démarquaient des autres participantes,

pourtant généralement sûres d'elles-mêmes. Ces deux femmes semblaient avoir créé un soutien familial et une sorte de solidarité relativement à leur style vestimentaire et à leur mode de vie distinctifs.

La notion que des femmes étaient contraintes de porter le niqab par leur époux a beaucoup irrité nos participantes. Comme l'une d'elles l'a dit :

Beaucoup de mythes courent à notre sujet, disant que nous, les femmes, nous sommes opprimées et forcées de porter le niqab; et moi je dis que c'est tout le contraire parce qu'on doit faire beaucoup d'efforts pour convaincre les autres.

Les interviewées qui ont mentionné leur époux ont pris soin de préciser qu'il n'avait pas dicté leur choix et elles l'ont félicité de son soutien : « Ça a été très difficile avec la famille proche, mais j'ai eu l'appui de mon mari, alors je l'ai fait. »

Certaines des femmes qui ont évoqué le soutien de leur mari à propos du niqab ont aussi tenu à ajouter que leur mari leur laissait la liberté d'enlever le niqab, comme le montre l'histoire suivante relatée par une femme afro-canadienne, qui a commencé à se voiler après un voyage à la Mecque :

Je n'étais pas encore mariée quand je me suis mise à porter le niqab, et mon mari m'a connue au travail alors que je portais uniquement le hijab. Il a été surpris de voir que je portais le niqab quand il m'a proposé le mariage, et nous en avons parlé pour savoir ce qu'il en pensait et s'il me donnait son appui ou non. Il considérait que le niqab n'était ni nécessaire, ni obligatoire, mais il a dit qu'il m'appuierait quelle que soit ma décision. Si je veux continuer de le porter, ou si je veux l'enlever un jour, il est d'accord; par contre, il croit fermement que le hijab est un devoir, et moi aussi, et il ne serait pas d'accord du tout si je voulais enlever mon hijab.

De nombreux récits ont rapporté comment un mari en était arrivé à appuyer sa femme au sujet du niqab seulement après avoir été convaincu par elle. Ainsi, une femme qui portait le niqab « depuis plus de 20 ans » s'est souvenue qu'à l'issue du pèlerinage hajj qu'elle avait fait avec son mari à la Mecque, elle avait décidé qu'il devrait se laisser pousser la barbe et qu'elle devrait porter le niqab. Il s'était effectivement laissé pousser la barbe, mais « il n'aimait pas » qu'elle porte le niqab. En fin de compte, il avait été « d'accord » pour le niqab car les enfants « appuyaient leur mère », même s'il n'avait jamais vraiment été à

laisse avec cette décision. Une autre femme a raconté que son mari s'était « inquiété, lui disant, tu vas sortir et les gens vont te rendre la vie dure ». Elle avait persisté, mais elle avait dû « faire beaucoup pour le convaincre ».

Deux interviewées ont déclaré qu'elles s'étaient trouvées confrontées à un manque constant d'enthousiasme de la part de leur époux. Voici ce qu'a dit de son mari une jeune femme qui portait le niqab depuis plusieurs mois, ayant pris cette décision après avoir fréquenté l'un des cercles d'études religieuses pour femmes (*halaqah*) maintenant populaires au Canada: « Il ne dit rien, mais parfois il me demande, pourquoi tu portes toutes ces épaisseurs? »

Plusieurs questions du sondage en ligne ont cherché à cerner l'influence des mères sur le port du voile par leurs filles. Les données recueillies sont d'une portée restreinte, car les répondantes en ligne, de même que les participantes interviewées en direct, étaient généralement jeunes – alors que les femmes ont tendance à adopter le niqab quand elles ont une vingtaine d'années ou plus – âge que n'avaient pas atteint la plupart des filles de nos participantes. Il faudra attendre plusieurs années – idéalement toute une génération, si le port du voile se maintient – pour déterminer s'il y a un transfert de tradition. Ayant fait cette importante remarque, nous pouvons toutefois déclarer qu'il n'y a apparemment pas de transfert, ou pas d'intention de transfert. Parmi nos répondantes au sondage en ligne, 23 femmes voilées, soit environ deux tiers de toutes, ont répondu (n° 13) que d'autres femmes de leur famille portaient le niqab ou le hijab. Mais cette question ne nous renseigne guère sur l'influence réciproque des femmes d'une même famille en ce qui concerne le port du voile facial, car la question inclut le hijab et le mot « famille » peut aussi avoir été compris au sens de la famille élargie. D'un autre côté, seules neuf des 22 femmes qui avaient des filles ont déclaré que celles-ci portaient aussi le niqab ou le hijab (n° 19), et seules huit ont dit qu'elles les avaient « encouragées » à se voiler (n° 21). Sur ce total de neuf, sept (n° 20) ont dit que leurs filles avaient commencé à se voiler entre 8 et 12 ans – je présume que la règle voulant que les filles commencent à se voiler au début de la puberté a joué un rôle ici – une a répondu « à moins de 7 ans » et une « entre 13 et 17 ans ». De nouveau, malheureusement, le sondage n'a pas demandé avec

précision si les filles avaient opté pour le niqab ou le hijab; le bas âge indiqué semblant plutôt privilégier l'hypothèse du hijab.

Ces chiffres témoignent de l'individualisme profond qui transparait tout au long de cette étude chez ces femmes portant le niqab. Quand on considère la question n° 13 d'un point de vue différent qu'au paragraphe précédent, on remarque qu'un tiers des répondantes qui se voilaient le visage venaient de familles qui ne portaient aucun type de voile. Ce résultat cadre bien avec les nombreux témoignages de décisions « pionnières » de se voiler, malgré l'opposition de sa famille. Seules quatre des répondantes à la question n° 16 ont coché « j'ai voulu donner l'exemple à mes enfants » comme raison de porter le niqab. Ce nombre remarquablement bas semble traduire le sentiment que le port du voile devrait résulter d'un choix personnel, comme l'ont aussi montré de nombreuses déclarations en entrevues directes. Ce résultat peut aussi refléter le sentiment que la décision de se voiler est prise par les répondantes pour elles-mêmes et pour Dieu – pas pour les autres. La remarque suivante faite par une fille qui avait accompagné sa mère à un groupe de discussion illustre l'individualisme de l'une et de l'autre: « Quand elle a commencé à le porter, j'ai trouvé ça très bizarre, mais maintenant je suis d'accord. C'est son choix et j'appuie sa décision. »

Le petit nombre des répondantes en ligne (cinq) qui ont reconnu avoir « été encouragées par des pairs/des amies » concorde avec les résultats de nos entrevues directes, où les femmes ont rarement mentionné l'influence d'amies ou de modèles de vie. Le témoignage suivant fait exception:

L'institutrice qui m'enseignait le Coran se couvrait [avec le niqab]; moi, je venais d'immigrer du Pakistan et j'ai pensé que ce n'était pas à faire. Mais par la suite, j'ai été impressionnée par elle, à cause de sa personnalité. Je l'aimais beaucoup, et je lui ai demandé si ça lui posait des problèmes, et elle m'a répondu que pas du tout. Elle était très confiante.

Cette répondante a raconté qu'elle « avait encore peur » de porter le niqab, mais qu'ensuite, elle était venue à Toronto, où il y avait plus de femmes voilées que dans la ville de la côte est des États-Unis où elle vivait avant. Elle avait « rencontré par hasard » quelques femmes voilées et elle avait fini par parler à deux d'entre elles, qu'elle avait vues dans

une mosquée et qui lui avaient dit que personne ne les harcelait. «Alors, j'ai sincèrement pensé que la société canadienne était encore plus bienveillante que la société américaine car, pour le port du voile, ma première impression avait été qu'aucune autre société n'était plus accueillante. Et j'ai commencé à me couvrir parce que j'ai été encouragée par toutes ces femmes et tout s'est bien passé jusqu'à présent. » Une autre femme, interviewée à Toronto, a attribué « la plus grande partie du mérite » à son amie qui avait passé des années à tenter de la convaincre de concrétiser ce qu'elle croyait déjà lui être dicté par le Coran. Au début, elle ne s'était pas sentie « très à l'aise » à l'idée de devoir confronter toute sa parenté et d'autres personnes qu'elle avait connues alors qu'elle était non voilée, mais en fin de compte, elle avait fait « une assez bonne expérience, *alhamdulillah* » (Dieu soit loué).

Deux ou trois autres femmes se sont engagées sur une voie de conviction religieuse qui les a menées à adopter le niqab après être entrées dans des organismes d'étudiantes musulmanes (l'une l'ayant fait au Pakistan). Une jeune mère qui vivait à Montréal, et dont l'enfance n'avait « guère été vécue dans la religion », a expliqué qu'elle avait commencé à pratiquer quand elle était entrée dans un groupe d'étudiantes, durant sa première année d'études postsecondaires, et qu'elle avait finalement commencé à porter le niqab après son mariage.

Pourquoi nos interviewées ne nous ont-elles pas davantage parlé de l'influence de leurs pairs et amies? On pourrait croire que la pratique de se voiler le visage se propage par les réseaux d'amitié et de communauté, surtout quand il y a opposition de la famille. Ces femmes ont peut-être voulu souligner que leur décision a été prise en toute indépendance. Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, l'adoption du niqab est toujours présentée, sans aucune exception, comme un choix capital fait au nom de la conscience personnelle. Le témoignage d'une femme de la région du Grand Toronto traduit la volonté que le niqab soit reconnu comme une marque d'engagement religieux personnel, et non pas comme une coutume reçue ou une tendance. Cette femme a pris soin de préciser que les cinq ou six personnes qu'elle connaissait parmi les 15 participantes de son groupe de discussion avaient toutes commencé à se voiler

de leur propre gré, et qu'elles étaient devenues amies « non pas parce qu'elles portaient le niqab » mais uniquement parce qu'elles étaient toutes entrées dans un organisme islamique national. Elle a continué en parlant du contraste existant entre les membres de son cercle d'amies et d'autres femmes de la ville qui, selon elle, se voilaient le visage uniquement en raison de « leur famille » et de « la tradition ».

Des preuves supplémentaires sont requises sur le soutien et le réseautage entre femmes. On peut toutefois présumer que les femmes ont au moins besoin de s'appuyer et de se renseigner les unes les autres pour savoir où acheter les articles vestimentaires nécessaires, ou comment coudre les vêtements et les porter⁵³. L'une des assistantes de recherche de ce projet a pensé que la plupart des femmes du groupe de discussion de Montréal se connaissaient et que certaines s'étaient rencontrées dans des cercles d'études islamiques pour femmes (*halaqahs*) de cette ville, sans pouvoir préciser si elles l'avaient fait avant ou après leur décision de porter le niqab. Deux autres interviewées ont mentionné elles aussi les *halaqahs*. Toutes les répondantes au sondage en ligne, sauf neuf (trois n'ayant pas répondu) ont dit qu'elles participaient aux activités d'une « communauté islamique ou mosquée locale » (n° 60), et il semble probable que les femmes se rencontrent et s'influencent dans de telles associations, comme en témoigne la participante qui était venue habiter à Toronto après avoir vécu aux États-Unis. Apparemment, l'époux et la famille nucléaire sont d'importantes sources de soutien; la répondante mentionnée ci-dessus, qui a longuement parlé de ses raisons de ne plus porter le niqab, était célibataire.

Plusieurs interviewées vivant dans des endroits où il y avait très peu d'autres femmes au visage voilé, voire pas du tout, ont soit diminué, soit cessé leur pratique car elles se sentaient isolées et menacées. Cependant, une autre a persévéré sans le soutien d'un réseau – ce qui n'est probablement pas inhabituel vu que si peu de femmes se voilent le visage, en général:

53 Ceci pourrait se faire par Internet, mais une seule des répondantes en ligne a indiqué qu'elle faisait des achats sur Internet.

J'ai commencé à porter le niqab en 1990 et, longtemps, j'ai été la seule à le faire dans ma région. Quand j'allais au centre d'achat, les gens me regardaient, mais c'était sans importance pour moi. Par contre, nos amis, des gens qu'on connaissait vraiment bien, s'éloignaient de nous quand on les rencontrait au centre d'achat. Puis il y a eu une autre femme, qui portait elle aussi le niqab. Mais ça a été dur au début, j'ai été très seule, oui, très seule à me promener avec mon niqab, longtemps seule, sept ou huit ans.

08

Expériences positives et négatives dans la société canadienne

Nos interviewées nous ont raconté bien des histoires à propos de leurs expériences du port du voile intégral en public, au Canada. Le niqab est unanimement perçu comme une gageure à relever, mais le porter en public semble de loin la plus grande difficulté. Quand on s'engage à porter une kippa juive, un turban sikh ou divers types de hijabs, on porte le fardeau d'une différence visible et on s'expose à la curiosité ou à l'hostilité potentielle. Cependant, plus que tout autre de ces accessoires distinctifs, le voile intégral peut attirer une attention négative, en partie parce qu'il est rare et que la pratique de se voiler le visage peut être perçue comme un signe de refus d'interactions sociales, mais surtout parce qu'il évoque des images négatives de l'Islam.

Les femmes que nous avons interviewées nous ont fait part d'interactions à la fois positives et négatives, mais les expériences positives et les avis optimistes ont toujours prédominé. Constamment, les participantes ont fait contrepoids à la description d'un incident malheureux en citant quelque chose de bon, comme si le récit devait aboutir à une résolution. À ma grande surprise, nous n'avons pas rencontré une seule interviewée qui n'estimait pas globalement positive son expérience au sein de la société canadienne. Beaucoup de participantes ont fait l'éloge du pays – de leur pays, en fait – et de ses habitants. Dans cette partie, je donne la parole directement aux femmes, en présentant des extraits de ces récits typiques.

Une participante du groupe de discussion de Mississauga a attribué les expériences négatives des deux semaines précédant son entrevue, vers la fin de janvier 2013, à « la mauvaise publicité des journaux et des médias à notre sujet, par exemple quand ils publient au hasard un rapport sur les femmes afghanes ». Ce facteur avait des

répercussions pour elle, quand elle sortait faire ses courses d'épicerie. « Le lendemain, tout le monde vous dit que vous avez l'air horrible et ignoble. » Pour elle, l'une des solutions résidait dans l'éducation :

Je vois beaucoup de gens avec plein de perçages corporels. Même si je n'aime pas ça, je ne fais jamais de commentaires et je ne suis jamais cassante en public. Alors je pense que quand on enseigne la règle d'or – bienveillance, courtoisie et bon sens – dans les écoles publiques, on devrait ajouter quelque chose sur ce point, un peu comme on le fait pour les sikhs originaires du Pendjab qui portent le turban. Il devrait y avoir de la documentation sur les femmes musulmanes et leur voile facial.

Cette interviewée a ajouté : « J'ai aussi une très bonne expérience à partager. »

La première chose que j'ai faite en arrivant ici [au Canada ou en Ontario], c'est d'aller voir les chutes Niagara. Je voulais vraiment y aller. Il y avait une famille avec une petite fille qui n'arrêtait pas de demander : « Maman, pourquoi cette femme porte ça? » Sa mère, qui était une femme très bien, a répondu : « Ma chérie, c'est comme ça qu'elle s'habille. » J'ai pensé que c'était une excellente réponse. Alors, si on pouvait enseigner ça dans les écoles, la nouvelle génération au Canada serait peut-être plus polie et bienveillante envers des gens comme nous – parce qu'on aime le Canada, comme tout le monde.

Dans plusieurs témoignages, les femmes ont parlé de la réponse qu'elles faisaient à des remarques qu'on leur adressait en public. Ces réponses n'exprimaient jamais la colère, mais étaient des appels, ou des leçons de sagesse, comme celle de cette femme à qui un homme avait lancé ce commentaire, apparemment courant : « ici, vous êtes au Canada » :

Une fois, je faisais la queue [à l'épicerie] et un couple âgé m'a dit : « Maintenant vous êtes au Canada. » Mon mari était avec moi, mais l'homme a dit : « Vous êtes au Canada maintenant, vous n'avez plus besoin de faire ça, vous n'avez donc rien appris? » Et j'ai répondu : « Non, mais il est grand temps que vous appreniez quelque chose : allez-y, posez-moi des questions, j'ai quelque chose à vous apprendre. » Bien sûr, il n'a rien répondu, alors que j'avais parlé très respectueusement. C'était un vieil homme, et je n'ai pas voulu lui manquer de respect, ou être brutale. Mais j'ai ajouté : « Je sais que je suis au Canada, s'il vous plaît, laissez-moi vous apprendre quelque chose. »

La capacité de trouver une réponse, ou d'en imaginer une, était une caractéristique des femmes plus mûres et plus confiantes. À l'opposé, une nouvelle immigrante venue de l'Asie du Sud a réagi en pleurant à une remarque « blessante » à son arrivée à l'aéroport en provenance d'Arabie saoudite. Nos participantes ont parlé de patience et de tolérance. Une Montréalaise a admis qu'elle trouvait très difficile de supporter les gens qui « criaient » après elle – dans un centre d'achat par exemple, lieu où semblent se passer couramment de tels incidents – mais elle a ajouté qu'elle « les ignorait habituellement, à moins d'être vraiment poussée à bout ». Dans le récit qui suit, comme dans celui que nous venons de mentionner, la personne qui se montre grossière est une femme, assez âgée – ce qui semble être le plus généralement le cas à en croire les témoignages de nos interviewées :

Je faisais mes courses d'épicerie et j'ai cru que cette femme allait prendre quelque chose sur une étagère, mais elle s'est mise à tirer sur mon niqab. J'ai remis celui-ci en place et je lui ai dit gentiment : « Excusez-moi, mais vous n'avez pas le droit de faire ça. » J'ai ajouté : « Si vous avez des questions, vous pouvez me les poser gentiment, et je vous répondrai. » Alors elle m'a dit : « Mais comment pouvez-vous respirer? » Et j'ai répondu : « Mais bien sûr, je peux respirer, et je me promène librement ici, je peux vous voir, j'ai les mains libres, mes yeux peuvent voir, je peux tout entendre. » Cette femme a été très grossière. J'aurais pu faire intervenir quelqu'un du magasin et me plaindre qu'elle avait tiré sur mon niqab, j'aurais pu aller au tribunal, je connais mes droits. Mais c'était une vieille dame, et notre religion dit qu'il faut respecter les gens plus âgés en toutes circonstances, alors j'ai dit non, et j'ai prié pour elle.

Une interviewée qui vivait dans une ville-satellite de Toronto, a situé le harcèlement envers les femmes voilées dans le contexte du harcèlement des femmes, prises en général – « raison de femme » intéressante pour faire preuve de patience :

Je sais que certaines niqabis sont harcelées. Mais est-ce qu'il n'y a pas d'autres femmes qui sont brimées et harcelées au Canada, à cause de leur apparence, ou de leur grosseur par exemple? On est toutes victimes de harcèlements à un moment ou à un autre de notre vie, pas juste celles qui portent le niqab. Alors il ne faut pas être tant sur la défensive pour le niqab, on devrait être confiantes. Si les gens sont ignorants, c'est leur problème, pas le nôtre.

Plusieurs interviewées ont dit qu'elles craignaient parfois d'être harcelées ou agressées. L'une a décrit ce sentiment comme « une peur au ventre »; une autre, qui vivait au Québec et qui avait porté le voile intégral pendant huit ans, s'est souvenu d'incidents beaucoup plus graves que des regards hostiles ou des remarques désobligeantes. Quelqu'un l'avait poussée, une femme avait tenté de lui arracher son niqab en plein centre d'un grand magasin, quelqu'un d'autre avait essayé de « l'écraser » avec sa voiture devant une pharmacie, et plusieurs fois, on lui avait lancé « le mot P ». Une fois, alors qu'elle emmenait son fils chez le médecin, un homme d'âge moyen « qui faisait des gestes vraiment obscènes », s'était précipité sur elle, si bien qu'elle avait dû crier et se jeter par terre pour éviter qu'il « l'attrape ».

Cette répondante a elle aussi voulu équilibrer son récit par des commentaires positifs, cherchant ouvertement à lancer un appel: « Les Canadiens sont sympathiques, mais partout, il y a des gens bons et des gens méchants. J'ai été aux États-Unis avec mon niqab, et je pense que c'est plus dur au Québec, mais on aime le Québec et on veut que le Québec nous aime aussi. » Quand on lui a demandé si elle avait des amies non musulmanes, elle a dit qu'elle parlait souvent avec de telles amies au téléphone, à propos de l'enseignement à domicile. Les non-musulmanes qu'elle rencontrait étaient d'abord très curieuses, mais « après un certain temps, après des conversations et des échanges, on devient amies, et on doit être gentilles avec elles, pour leur montrer comment on est, c'est notre religion qui le veut ».

Certaines femmes, entre autres celle que nous venons de citer, ont attribué leurs expériences négatives à une minorité qu'elles voyaient comme réduite et marginale. « Seulement 2 à 3 % ont l'esprit étroit », a dit une femme qui vivait dans le Sud de l'Ontario. Immigrée depuis longtemps au Canada, une participante se souvenait encore du « très bon accueil » qu'elle avait reçu à son arrivée à l'aéroport, « tout le monde avait respecté ma vie privée et ma religion ». Par la suite, elle avait découvert que « les gens sont différents alors certains sont méchants avec vous, par exemple quand vous faites des achats d'épicerie, ils viennent et vous disent "c'est stupide" », mais ceux-ci, selon elle, ne représentaient pas plus de « 2% ».

Nos interviewées ont fait appel aux principes des droits de la personne et du multiculturalisme pour plaider en faveur de la tolérance. Les références à ces valeurs ont toujours inclus une expression de gratitude pour ce pays, comme le montre cet exemple:

J'aime bien le Canada car c'est une société multiculturelle et tous les gens qui arrivent ici sont bien acceptés par la société canadienne. [Les Canadiens] ne font pas de discrimination et j'espère qu'ils ne vont pas commencer à en faire, parce que je vois qu'en France [et dans d'autres pays européens] il y a des incidents et ils adoptent des lois contre le niqab. Je ne pense pas que le Canada en arrive à ça, parce qu'il respecte les droits de la personne, et c'est pour ça que j'aime bien le Canada et que je veux que mes enfants y grandissent, pour la bonne raison qu'on est respectés en tant qu'êtres humains et qu'on a des droits comme les autres.

Les déclarations sur les valeurs canadiennes et sur «le bon cœur» des Canadiens, pour reprendre l'expression employée par une participante, ont finalement pris un ton de patriotisme:

Nous avons choisi ce pays délibérément. Ce pays, c'est le meilleur où vivre, mieux que celui auquel nous appartenons, et c'est pour ça que nous y sommes venus. En ce qui concerne la communauté, il y a de bonnes choses et de mauvaises choses, comme dans tous les pays et dans toutes les cultures. À ma connaissance, les Canadiens ne fouinent pas dans les affaires des autres. Ils ne vous surveillent pas et ne cherchent pas à savoir où vous allez. Parfois, de jeunes enfants regardent des femmes qui portent un niqab mais leurs parents leur disent de ne pas les fixer des yeux. Moi, quand ça m'arrive, je vais vers eux et je leur dis bonjour, pour qu'ils se sentent en confiance et à l'aise.

La fréquence et l'émotion avec lesquelles les interviewées ont fait l'éloge de leur pays étaient frappantes. Elles ont dit du Canada que c'était « l'une des meilleures sociétés dans le monde actuel, et c'est un grand privilège pour moi d'en faire partie », un lieu où « je suis vraiment très libre de pratiquer ma religion et d'être qui je veux », et une nation où « les possibilités et le potentiel de l'individu sont infinis ». Une femme d'Ottawa a déclaré qu'elle était « reconnaissante à Allah » de vivre au Canada, où « ma dévotion, ma conviction et ma pratique » étaient « bien supérieures à ce qu'elles étaient [dans un certain pays musulman] ». Elle a attribué son succès dans la vie au fait d'habiter

le Canada, ne plaçant en premier que Dieu, et disant que les Canadiens étaient «des gens extraordinaires», bien mieux «qu'aux États-Unis et en Europe».

Un sondage fait par Angus Reid en 2010, demandant aux Canadiens s'ils étaient d'accord avec le Projet de loi 94 proposé au Québec pour exiger que les gens découvrent leur visage pour pouvoir accéder aux services gouvernementaux, révèle des attitudes moins positives que celles perçues par nos interviewées. Dans l'ensemble, 80% des répondants ont été d'accord – le plus fort niveau d'approbation étant parmi les Québécois et les personnes de plus de 55ans⁵⁴. Je me souviens aussi que ma collaboratrice, M^{me}Tahmina Tariq, a dit que, bien souvent, les femmes qui portent seulement le hijab n'ont pas des expériences et des impressions aussi positives que celles de beaucoup de nos femmes voilées.

L'écart apparent pourrait peut-être s'expliquer en partie par le contexte de nos entrevues. Les personnes que nous avons interviewées étaient très conscientes que, à travers nous, elles parlaient au public canadien et je crois qu'elles voulaient exprimer à leurs concitoyennes et concitoyens ce qu'elles n'avaient pas eu la possibilité de leur dire auparavant. À mon avis, c'est ainsi qu'il faut interpréter les récits montrant ce que ces femmes ont répondu à leurs agresseurs, dans des centres d'achat et ailleurs, leur conseillant d'être civilisés et polis, alors qu'elles-mêmes faisaient preuve de retenue et de bonne volonté. Je pense aussi que l'équilibre entre les expériences négatives et positives, les déclarations de patriotisme et les avis parfois enthousiastes sur le comportement des Canadiens, traduisent des aspirations – c'est-à-dire qu'il faut y voir la manière dont les répondantes aimeraient être traitées et le sentiment d'appartenance qu'elles voudraient avoir. Je constate que les 19 commentaires renvoyés à la question no 70 dans le sondage en ligne, à propos des expériences au sein de la société canadienne, sont plus mitigés – probablement parce que répondre à un sondage ressemble moins à une conversation directe.

En revanche, il ne faut pas douter de la sincérité de nos interviewées. Certes, une partie de celles qui ont fait des commentaires en ligne ont dit qu'on les avait parfois

54 Chercher «niqab» à www.angus-reid.com

insultées et qu'on avait ri d'elles, mais elles ont aussi ajouté qu'elles avaient été traitées avec « respect » – mot qui est souvent revenu aussi dans les entrevues – et qu'elles « appréciaient » d'être canadiennes. En fin de compte, la diversité de leurs expériences au sein de la société canadienne est étonnante. Une interviewée qui vivait dans une ville de grandeur moyenne dans l'Ouest du Canada, a raconté que quelqu'un avait essayé de la pousser du haut d'un escalier – ce qui l'avait d'autant plus bouleversée qu'elle avait grandi dans cette même ville, avec « les gens les plus amicaux au monde ». Une répondante au sondage en ligne, qui vivait dans une ville similaire de l'Ouest, a dit qu'elle ne s'était « jamais sentie menacée » et qu'elle avait même eu « des mots d'encouragement d'hommes et de femmes non musulmans plus âgés ». Il se peut que, en dépit d'épisodes de « rage contre le niqab » où des gens cessent de se comporter normalement, par exemple lors de l'incident qui a déclenché des poursuites judiciaires à Mississauga en 2011⁵⁵, l'habitude du décorum social reste suffisamment forte parmi les Canadiens pour qu'ils n'expriment pas ouvertement des sentiments négatifs, en général.

Des comparaisons défavorables entre le Québec et l'Ontario ou le reste du Canada ont été faites par les interviewées, à la fois de la province et d'ailleurs. Le Projet de loi 94 a sans doute eu des répercussions à cet égard. Les sentiments négatifs de certaines personnes que nous avons interviewées au Québec étaient renforcés par le fait que des gens leur avaient apparemment fait des remarques grossières ou « avaient crié » contre elles en français – langue que plusieurs d'entre elles ne comprenaient pas (précisons toutefois qu'une membre du groupe travaillait comme tutrice de français). Les tentatives faites par mes assistantes de recherche pour communiquer avec des femmes voilées francophones, afin de vérifier ce qui était peut-être un point de vue anglophone biaisé, n'ont pas abouti, et nous ignorons l'importance de cette population.

55 Karen Allen, « Attacker sentenced for pulling off woman's niqab », *The Toronto Star*, 25 novembre 2011, http://www.thestar.com/news/crime/2011/11/25/attacker_sentenced_for_pulling_off_womans_niqab.html

Éducation, travail et intégration

Le niveau d'instruction de nos participantes était généralement élevé. Parmi les 38 répondantes au sondage en ligne, 17 avaient un baccalauréat ou un diplôme supérieur, tandis que neuf avaient fait d'autres études postsecondaires, par exemple dans un collège communautaire, ou avaient en partie complété un programme universitaire. Quatorze ont dit avoir suivi des programmes officiels d'enseignement ou de formation au Canada (n°43) au niveau universitaire ou collégial (no 42). Il n'est pas surprenant que bon nombre de ces femmes aient fait des études au Canada, car beaucoup d'entre elles étaient des immigrantes dans la vingtaine, qui étaient au Canada depuis assez longtemps pour avoir obtenu la citoyenneté canadienne. Les personnes que nous avons interviewées en direct ont semblé très instruites elles aussi, en général. Les résultats de leurs entrevues semblaient indiquer une préférence pour les sciences pures, choix typique des Sud-asiatiques, dont notre échantillon était principalement composé. L'éducation (l'enseignement) était également un choix populaire.

Comme pour l'accès aux services gouvernementaux, la plupart des répondantes en ligne ont dit que le port du niqab n'avait pas eu de répercussions négatives sur leur accès à des programmes d'enseignement (no 44). La plupart d'entre elles ont déclaré que leur accès « n'en avait pas souffert »⁵⁶. Une seule a signalé un effet négatif – au sujet des cours collégiaux en particulier – tandis que deux ou trois dans chacune des catégories « collège, université, établissement professionnel » ont répondu que les répercussions

56 Les chiffres sont supérieurs ici à ceux donnés pour le total de femmes qui ont dit avoir participé à une formation scolaire officielle au Canada (n°42). Il se peut que des répondantes aient suivi plusieurs niveaux de formation, ou qu'elles aient voulu dire qu'elles auraient pu suivre de tels programmes si elles l'avaient voulu – bien que l'option leur soit proposée d'indiquer « Je n'ai suivi aucun programme ».

avaient été à la fois positives et négatives. Une participante de niveau collégial et une autre de niveau universitaire ont signalé un effet positif – réponse intéressante qui ressort aussi du Tableau 2 ci-avant sur les services gouvernementaux. La répartition des réponses était très similaire concernant les effets du niqab sur les interactions avec les autres étudiantes et étudiants, ou avec le personnel enseignant (n° 45), mais dans ce cas trois répondantes ont vu un effet positif sur leurs interactions avec le personnel enseignant en particulier. Presque toutes les répondantes ont dit qu'elles s'étaient senties « très à l'aise et acceptées » ou « assez à l'aise et acceptées » dans les programmes d'enseignement canadiens (n° 48), trois seulement déclarant qu'elles ne s'étaient pas senties à l'aise.

Seules quelques-unes des personnes rencontrées en entrevues directes ont fait allusion à des études postsecondaires, ayant alors tendance à utiliser des termes positifs. La seule exception a été celle d'une étudiante en ingénierie chimique, sur laquelle une autre étudiante qui faisait partie d'un groupe avait craché. Une mère s'est aussi dite inquiète que ses filles fassent leur première année d'études le visage voilé, d'autant plus que ses amies musulmanes « avaient peur » et pensaient que ses filles ne tiendraient pas « bien longtemps ». Mais les prières de cette mère avaient été exaucées, quand l'une de ses filles était rentrée à la maison avec une carte d'identité portant sa photo, le visage voilé de son niqab. Ses deux filles étaient sorties diplômées de leurs études.

La majorité de nos répondantes – soit 28 sur 55, pour le sondage en ligne et le court questionnaire – travaillaient comme ménagères à plein temps, dont deux tout en suivant des études (no 8). Sept ont dit qu'elles étaient principalement étudiantes. Seize ont déclaré qu'elles étaient employées, en plus d'être femmes au foyer, la moitié travaillant à temps complet ou à temps partiel, et l'autre moitié faisant un travail autonome⁵⁷. La plupart d'entre elles travaillaient au sein de communautés musulmanes⁵⁸. Toutefois, nous avons eu quelques exemples d'emplois stables en dehors de ces communautés,

57 Les autres ont indiqué qu'elles étaient soit retraitées, soit en congé de maternité.

58 Dix-neuf personnes ont déclaré qu'elles travaillaient « pour un organisme principalement au service de la communauté musulmane » (n°30). Ce chiffre est supérieur à celui des personnes qui ont dit être employées; il se peut que les répondantes aient occupé plus d'un emploi, ou que des bénévoles aient aussi coché le oui. Les types d'emplois les plus fréquemment sélectionnés à la question no 29 – organismes de bienfaisance, éducation, travail social – reflètent un travail dans la communauté.

entre autres services de consultation en ingénierie, services à la clientèle, conception de sites Web, et entreprise en ligne créée par une femme qui faisait commerce de linges fantaisie⁵⁹. L'interviewée qui était dans la conception des sites Web travaillait surtout par téléphone; elle a plaisanté, disant qu'elle aurait « beaucoup d'histoires très intéressantes » à raconter sur des clients qui réalisaient, à leur première rencontre, qu'ils avaient traité avec quelqu'un qui portait le niqab.

Un grand nombre de nos interviewées voulaient travailler, au moins à un moment de leur vie. Comme l'a fait remarquer l'une d'elles, se voiler le visage n'est pas forcément le signe d'une vie exclusivement consacrée au foyer: « Quand on est venues ici, ce n'est pas en se disant qu'on allait rester cloîtrées à la maison. » Les répondantes au sondage en ligne, elles aussi, ne pensaient pas qu'une mère de famille ne devrait pas travailler; 14 ont été d'accord, ou tout à fait d'accord (n° 32), qu'une mère qui travaille peut avoir d'aussi bons rapports avec ses enfants qu'une mère qui reste à domicile; 16 ont été « assez d'accord » et seulement six « pas d'accord du tout ». À mon avis, c'est là un fort indicateur de non-soumission au schéma traditionnel de la mère au foyer, étant donné que les répercussions d'un emploi sur les mères de famille est un sujet universellement controversé. Les femmes qui ont mentionné la recherche d'un emploi étaient conscientes que le port du niqab constituerait un grave obstacle⁶⁰, mais elles ne l'ont pas exclue pour autant. Une interviewée très optimiste a dit qu'être sélectionnée pour un emploi dépendrait en fin de compte de « qui vous êtes et de vos capacités à travailler dur ». L'une a évoqué la possibilité de travailler « dans les coulisses » en cuisine dans un restaurant pakistanais. Deux étudiantes en pédagogie espéraient pouvoir travailler avec des enfants. Une autre, qui avait étudié la médecine à l'étranger, se demandait comment elle allait faire pour terminer ses études au Canada, puis pour trouver du travail, alors qu'elle portait le niqab; elle élevait encore ses enfants et s'était promis de relever ce défi le moment venu. Durant l'une des discussions, les femmes ont reconnu d'un commun

59 La plupart de ces emplois étaient occupés par les femmes du groupe familial décrit plus tôt, qui avaient formé « un réseau de soutien ».

60 Douze répondantes en ligne ont dit que le niqab avait eu des répercussions sur leur accès à l'emploi au Canada (n°49). Sept ont dit ne pas avoir été touchées; il se peut que ceci ait trait à l'emploi dans la communauté.

accord que les musulmanes qui portaient le hijab, tout comme celles qui se voilaient d'un niqab, risquaient d'être exclues du marché du travail. L'une des participantes a également dit que, à son avis, une femme portant le niqab aurait du mal à trouver un emploi dans une école musulmane aussi. Cependant, seules six des répondantes au sondage en ligne (n° 50) ont dit qu'elles envisageraient d'enlever leur niqab pour une entrevue en vue d'un emploi⁶¹.

Les trois indicateurs d'intégration inclus dans le sondage en ligne étaient les suivants: rapports d'une mère avec le système scolaire de ses enfants, relations et activités sociales avec des musulmans/musulmanes et non-musulmans/non-musulmanes, participation civique. Chacun de ces indicateurs exige un engagement progressivement plus vaste et plus facultatif. Bien sûr, l'intégration est à double face, car un engagement plus vaste exige des marques d'ouverture et d'encouragement de la société.

Pour la question n° 23, huit répondantes avaient des enfants inscrits dans une école islamique, six avaient des enfants scolarisés à domicile⁶². Seules six mères ont dit qu'elles avaient placé leurs enfants dans une école publique. La moitié des mères dont les enfants fréquentaient une école publique faisaient un travail de bénévolat dans cet établissement (n° 24), soit exactement la même proportion que pour les écoles islamiques. Seule une mère dont les enfants fréquentaient une école publique assistait aux réunions des conseils de parents (n° 25), alors que la moitié des mères dont les enfants étaient inscrits dans des écoles islamiques le faisaient. En revanche, toutes les mères d'enfants inscrits dans une école publique et toutes les mères d'enfants inscrits dans une école islamique, à l'exception d'une seule, assistaient aux réunions entre parents et enseignants (n° 26). Point intéressant à noter : toutes les mères dont les enfants fréquentaient une école publique se sentaient à l'aise de porter le niqab dans cette école, alors que certaines dont les enfants étaient inscrits à l'école islamique n'avaient pas le même sentiment dans l'école de leurs enfants. De plus, quatre des femmes dont les enfants fréquentaient des écoles publiques allaient seules aux réunions et

61 Cinq n'ont pas répondu; les six qui ont envisagé d'enlever leur voile ont peut-être imaginé qu'elles étaient en face d'une femme pour l'entrevue.

62 L'une a coché « privé », terme qui peut s'appliquer ou non à une école islamique.

aux événements scolaires, soit environ la même proportion que celle des femmes avec des enfants dans des écoles islamiques – ce qui semble aussi traduire un certain sentiment d'aise. Ces résultats, bien que fondés sur des nombres extrêmement faibles de répondantes, sont révélateurs de bonnes relations entre les écoles publiques et les mères qui portent un niqab. Quelques commentaires faits dans le cadre des entrevues directes témoignent aussi de cette ouverture et de cette acceptation.

En ce qui concerne les relations et les activités sociales, environ deux tiers des répondantes à la question no 64 ont dit qu'elles habitaient dans un quartier où résidaient beaucoup de musulmanes et musulmans, ainsi que de personnes de la même origine ethnique qu'elles-mêmes, tandis que plus de 80 % des répondantes à la question no 65 ont dit qu'elles « se réunissaient » avec de telles personnes au moins une fois par mois. Cette situation n'est probablement pas inhabituelle pour les musulmanes canadiennes qui vivent dans de grands centres urbains, comme c'était le cas pour la plupart de nos participantes. Les répondantes à la question no 66 ont aussi dit qu'elles « se réunissaient » assez souvent avec d'autres gens, mais cette question ne nous renseigne malheureusement pas sur leurs relations avec des non-musulmans/non-musulmanes, étant donné qu'elle fait référence à « des personnes qui ne sont pas de votre pays d'origine », et qui pourraient tout aussi bien être musulmanes. La plupart des femmes que nous avons interviewées en direct ne semblaient pas être proches de non-musulmanes/non-musulmans, mais les quelques participantes qui ont mentionné des relations amicales de ce type en ont parlé en termes très positifs, comme si se lier d'amitié avec des non-musulmanes/non-musulmans était idéal. Ainsi, une interviewée qui vivait dans une petite ville du Sud de l'Ontario a dit qu'elle voyait ses amies non musulmanes « presque tous les jours, ou en fin de semaine » et qu'elle avait l'habitude de leur envoyer de la nourriture – précisant toutefois que les rencontres avaient lieu le plus souvent chez elle, et non pas chez ses amies, car elle avait peur de leurs chiens.

En réponse à la question n° 56, environ la moitié des électrices admissibles⁶³ ont dit qu'elles avaient voté lors d'élections fédérales, provinciales et municipales. C'est un

63 Cinq ont déclaré qu'elles n'avaient pas voté lors de la dernière élection fédérale car elles n'étaient pas admissibles (n° 57), et ce chiffre a donc été soustrait du total des femmes qui s'étaient abstenues de voter, à la question no 56.

faible taux de participation, même s'il est proche du taux de 61 % de l'élection fédérale de 2011⁶⁴ et environ identique au taux de participation de 49 % de l'élection en Ontario cette même année (soulignons toutefois que ces deux taux de participation comptaient parmi les plus bas dans toute l'histoire du Canada). Les attitudes envers le vote (n° 58) étaient contrastées. Neuf des répondantes ont dit que voter était « un devoir religieux et civique », neuf ont considéré que c'était « un devoir civique » et 13 ont indiqué que voter était « un choix, plutôt qu'un devoir »⁶⁵. Point plus troublant, cinq des répondantes (n° 57) n'ont pas voté car elles considéraient que participer à une élection canadienne était « non islamique ». Ceci reflète peut-être la croyance extrémiste que la loyauté aux nations ou aux symboles nationaux constitue une forme de polythéisme. Quelle que soit la motivation, la réponse est étrange, vu l'intégrationnisme dont ont généralement fait preuve les répondantes à notre sondage en ligne et nos interviewées. Peu de répondantes au sondage en ligne ont dit qu'elles célébraient régulièrement les fêtes mentionnées à la question n° 67, exception faite de la fête du Canada, pour laquelle 13 ont répondu « oui » et 4 « parfois ».

64 <http://www.elections.ca/content.aspx?section=ele&dir=turn&document=index&lang=f>.

65 Sept n'ont pas répondu.

Réflexions et pistes de recherches ultérieures

Il n'existe presque pas d'études sur les femmes qui portent le niqab en Amérique du Nord, et pratiquement rien non plus en Europe, une exception notable étant une étude conduite en 2011 en France, dont nous discutons ci-dessous⁶⁶. Je présume que c'est dû à la rareté du port du voile intégral et à son apparition assez récente. La difficulté de rassembler des participantes a peut-être aussi été un facteur.

Par contre, il existe toute une pléthore d'études universitaires sur la vie, les motivations et les sentiments de femmes qui portent le hijab dans les pays occidentaux, entre autres au Canada et aux États-Unis⁶⁷. Ces textes présentent un intérêt pour notre étude, car à en juger d'après notre échantillon, les deux groupes partagent certaines caractéristiques similaires⁶⁸. Dans les deux cas, les femmes ont expliqué qu'elles avaient décidé elles-mêmes de se voiler, après mûre réflexion, et les deux groupes considéraient le port du voile comme un engagement et une gageure personnels – pas comme un moyen

66 Anna Piela se penche sur le manque de recherche dans un article publié récemment : « I am just doing my bit to promote modesty: Niqabis' self-portraits on photo sharing websites », *Feminist Media Studies*, vol. 13, n°5 (2013) (pas de numéro de page; consulté en ligne au stade de l'ébauche à http://www.academia.edu/4128873/I_am_just_doing_my_bit_to_promote_modesty_Niqabis_self-portraits_on_photo_sharing_websites).

67 Une recherche de « hijab » et « Canada » (ou noms d'autres pays) sur Google Scholar donnera une idée de l'ampleur de la documentation. Une recherche similaire pour « niqab » et des mots reliés comme burka/burqa donnera des documents sur les interdictions et les accommodements, plutôt que sur les vies et les opinions des femmes qui portent ces accessoires et vêtements.

68 Voici quelques documents récents parus sur les femmes qui portent le hijab au Canada: Alvi, Hoodfar et McDonough, **rédacteurs**, *The Muslim veil in North America: issues and debates* (Toronto : Women's Press, 2003) [recueil de textes]; Tabassum F. Ruby, « Listening to the voice of hijab », *Women's Studies International Forum*, volume 29, numéro 1 (janvier-février 2006) : 54–66; Katherine Bullock, « Hijab and belonging: Canadian Muslim women », dans *Islam and the veil: theoretical and regional contexts*, rédacteurs: Theodore Gabriel et Rabiha Hannan (London: Continuum, 2011), 161-180; et Jasmine Zine, « Unveiled Sentiments: Gendered Islamophobia and Experiences of Veiling among Muslim Girls in a Canadian Islamic School » dans *Islam in the hinterlands: exploring Muslim cultural politics in Canada*, rédactrice: J. Zine (Vancouver: UBC Press, 2012), 208-236. La documentation de langue française publiée au Québec tend à porter sur des questions culturelles et juridiques liées au port du voile, plutôt que sur la situation et les témoignages des femmes qui le portent.

de se conformer⁶⁹. Le port des deux styles de voile dans les contextes canadien, américain et autres semble lié à des mouvements féminins, les raisons données pour se voiler relevant d'enjeux personnels. Le hijab en est arrivé à vouloir dire se couvrir, et non plus rester strictement chez soi comme dans la tradition classique, et c'est aussi le sens que nos participantes attachaient au niqab. Les deux mouvements sont fondamentalement locaux, plutôt qu'étrangers : dans le cas du voile facial, nous avons vu que les femmes qui portaient le niqab étaient typiquement canadiennes et avaient commencé à se voiler le visage au Canada. Les femmes qui portaient le niqab, comme celles qui portaient le hijab, ont cherché à rattacher leur pratique du voile en Occident (dans ce cas, au Canada) à leur environnement, faisant référence à la liberté et au multiculturalisme, par exemple.

Le ton et les déclarations des femmes que nous avons interviewées n'étaient pas antagonistes, mais profondément intégrationnistes – caractéristique que je considère fort typique des musulmans canadiens en général. J'ai été amusée d'entendre certaines interviewées faire des allusions aux préoccupations canadiennes habituelles à propos du Canada en tant que pays « meilleur » que son puissant voisin du Sud, ainsi que des plaisanteries sur l'hiver avec les inévitables références à la burqa comme tenue idéale pour se protéger du froid.

Le « mouvement du niqab » au Canada – si on peut employer ce terme – semble très diffus, car il est composé de personnes qui n'ont pas de liens très établis entre elles. Il est frappant de constater que nos interviewées n'ont pas cité la moindre autorité, institution ou documentation écrite commune, exception faite du Coran et des hadiths, comme source d'inspiration ou de soutien dans leur pratique de se voiler. Malheureusement, ni le sondage ni les entrevues directes n'ont demandé aux femmes si elles avaient été encouragées à se voiler le visage en visitant des sites Internet, où les invitations à porter le niqab sont nombreuses, en anglais comme en français, ou si elles s'étaient tournées vers des sites habituellement gérés par des femmes (voir une liste à

69 Leila Ahmed, célèbre universitaire d'origine égyptienne et spécialiste des femmes et de l'Islam, croit que le thème des femmes qui se voilent par conviction personnelle est apparu pour la première fois dans les années 1970 et 1980, « probablement en Égypte », puis que la coutume est arrivée en Amérique du Nord (*A Quiet Revolution* [New Haven et London: Yale U. Press, 2011], p. 125 et 93ff). Leila Ahmed souligne que la promotion du hijab et du niqab est un élément central de la stratégie des islamistes. Toutefois, elle ne dit pas si elle croit que ce facteur joue un rôle similaire en Amérique du Nord.

<http://www.muhababah.com/niqabiclubs.htm>). Certes, la plupart des répondantes au sondage en ligne ont dit qu'elles utilisaient les médias sociaux et qu'elles avaient consulté « des sites Web islamiques pour s'informer » (n° 69), mais les quelques personnes interviewées en direct qui ont mentionné l'Internet l'ont trouvé peu fiable et ont souligné l'importance de consulter des spécialistes dignes de confiance (jamais nommés) ou parfois des membres de la parenté bien informés.

Contrairement à ce que j'avais un peu anticipé, je n'ai pas trouvé que les femmes étaient doctrinaires, missionnaires ou carrément excentriques sur le plan religieux – bien que les excentricités, religieuses et autres, aient amplement leur place au Canada à mon avis. La modération des personnes que nous avons interviewées en direct s'est manifestée, je crois, dans leur perception que le voile intégral n'est pas absolument obligatoire, mais est signe d'une dévotion plus profonde. De plus, elles ont semblé établir tout naturellement de bons rapports avec les musulmanes – portant le hijab ou pas – qui assistaient avec elles aux groupes de discussion ou qui aidaient à les animer. Souvent, elles ont ponctué leurs déclarations sur le voile en disant par exemple « c'est juste mon opinion », comme le montrent de nombreuses citations données dans notre rapport. Nous aurions peut-être vu d'autres types de comportements si nous avions rencontré des femmes qui pensaient que le port du voile intégral était obligatoire, comme c'était le cas de près de la moitié de nos répondantes en ligne. Cette différence entre les deux groupes est difficile à expliquer.

Ceci nous amène aux problèmes potentiels de notre échantillon. Comme nous l'avons déjà indiqué, cet échantillon est petit, bien que l'équipe de recherche ait remué ciel et terre pour joindre le plus grand nombre possible de répondantes et d'interviewées – ce qui n'avait jamais été accompli dans ce domaine jusqu'à présent, à notre avis. Il est aussi possible que les résultats de l'étude souffrent d'un biais d'échantillonnage. Soulignons tout d'abord qu'un sondage en ligne ne peut pas inclure la participation de femmes qui ne comprennent ni l'anglais ni le français, ou qui n'ont pas d'accès Internet – ce qui peut comprendre des femmes ayant immigré récemment ou des femmes moins instruites. Pour tenter de rectifier ce biais, nous avons ouvert les groupes de discussion

en offrant un petit honoraire pour les frais de transport et autres menues dépenses, des services de garderie pour les enfants, et un service de traduction en urdu et en arabe. De plus, les intervieweuses acceptaient de rencontrer des femmes à domicile, pour des entrevues personnelles.

En raison du filtrage idéologique, il est possible que nous soyons passées à côté de femmes aux opinions radicales, ou qui ne partageaient pas l'envie de s'intégrer des participantes que nous avons rencontrées, car ces premières – si elles existent – auraient sans doute été peu enclines à parler à nos recherchistes. Aucune de nos interviewées n'a mentionné Farhat Hashmi, érudite et prédicatrice sud-asiatique controversée⁷⁰ pour qui le port du voile facial est obligatoire plutôt que recommandé⁷¹ – alors que celle-ci a des liens avec la communauté de Mississauga. Un témoignage paru sur le site Web de Farhat Hashmi, écrit par une convertie qui avait adopté le niqab, révèle une position similaire à celle de nos participantes à certains égards – l'auteure souligne par exemple que c'est elle-même qui a choisi de se voiler – mais son témoignage est plus véhément, davantage sur la défensive⁷². Bien que le niqab soit souvent lié à l'islamisme, les femmes que nous avons rencontrées n'avaient pas envie de parler de politique et l'une d'elles a pris soin de s'en dissocier :

On ne le fait pas pour des raisons politiques. Je ne vais pas me donner la peine de me démarquer jour après jour dans une société principalement non musulmane, pour faire une déclaration politique! Ça ne me motiverait pas très longtemps. C'est évidemment dans un objectif plus élevé et plus noble.

Nous savons aussi que nous sommes peut-être passées à côté de femmes qui portent le niqab contre leur gré, et qui auraient donc eu peu de chances de venir à nos

70 Nicholas Kohler, « Good morning Mrs. Hashmi. A Muslim scholar is here illegally ~ teaching an extreme brand of Islam », *Maclean's* (magazine), 17 juillet 2006 http://www.macleans.ca/canada/national/article.jsp?content=20060724_130714_130714; Zunara Naem, « Local Students of Farhat Hashmi Defend Movement Against Accusations », *The Muslim Link*, 19 août 2010 <http://www.muslimlinkpaper.com/index.php/community-news/community-news/2281-local-students-of-farhat-hashmi-defend-movement-against-accusations.html>

71 <http://www.farhathashmi.com/articles-section/women-and-family/hidden-pearls>

72 Khadijah Natalie Arbee, « A Voice Behind a Veil », <http://www.farhathashmi.com/articles-section/women-and-family/a-voice-behind-a-veil/>. Khadijah Natalie Arbee mentionne aussi la sexualité masculine comme raison de porter le niqab (un homme qui voit une femme découverte ne peut plus se contrôler, il est « comme un lion affamé... à qui on jette un morceau de bifteck sanglant »). Ce thème, typique des discours masculins conservateurs, n'a pas été abordé par nos interviewées. L'auteure est une Australienne, apparemment résidente de l'Afrique du Sud.

entrevues. Notre prémisse n'était pas que le voile est forcément signe d'oppression, ou que les femmes musulmanes sont particulièrement susceptibles de soumission, mais plutôt que la vulnérabilité à la violence fait universellement partie de la condition féminine. Nos demandes de renseignements auprès de travailleuses communautaires et d'organismes de services sociaux en Ontario n'ont mené à aucune piste de femmes dans ces cas. Au cours de mes recherches générales dans les textes sur les femmes portant le niqab en Occident, j'ai découvert l'histoire d'une femme qui était contrainte par un mari violent et par sa belle-famille de porter le voile intégral en France. Le récit de Zeina (pseudonyme), tel que « raconté à » la journaliste Djénane Kareh Tager, est paru en 2010 sous le titre de *Sous mon niqab*⁷³.

Malgré ces écueils possibles, nous croyons que notre échantillon est représentatif d'une importante partie des femmes qui portent le niqab au Canada, et probablement même de leur majorité. Je suis bien consciente que le portrait présenté ici diffère de celui que beaucoup imaginent, et que certains lecteurs et lectrices voudront continuer de croire qu'il existe une population encore non découverte, qui confirmerait les images qu'ils peuvent avoir de la question. Toute recherche ultérieure reste la bienvenue, mais je considère qu'il est mieux de fonder les débats et les politiques sur nos connaissances actuelles, plutôt que sur des présomptions et des projections.

Il est intéressant de constater que de nombreuses conclusions du rapport français mentionné ci-dessus⁷⁴ sont similaires aux nôtres. La majorité des 32 femmes interviewées lors de cette étude menée en France étaient des citoyennes de moins de 30 ans qui avaient décidé de leur propre gré de se voiler, sans être influencées par des autorités religieuses ou des amies. Beaucoup avaient adopté le niqab en dépit des souhaits de leur famille, et parfois même des réserves exprimées par leur mari. Les interviewées étaient des femmes socialement actives, mobiles, qui souhaitaient travailler et qui avaient un niveau d'instruction assez élevé – l'interdiction en France de se couvrir la tête d'un foulard dans les écoles ayant toutefois forcé beaucoup d'entre

73 [Paris]: Plona.

74 <http://www.opensocietyfoundations.org/publications/unveiling-truth-why-32-muslim-women-wear-full-face-veil-france>

elles à abandonner tôt leurs études. Comme leurs homologues canadiennes, les femmes françaises qui se voilaient le visage ont dit qu'elles avaient été victimes d'insultes verbales, proférées généralement par des femmes plus âgées. Toutes les participantes, dans les deux groupes, étaient prêtes à soulever leur voile à des fins d'identification, et les Françaises interviewées ne voyaient généralement aucun problème à se dévoiler devant un homme dans ce contexte. L'une des expériences distinctives vécues par les femmes françaises complètement voilées est que d'autres musulmanes et musulmans leur en font publiquement le reproche, en termes très forts. Contrairement aux participantes à l'étude canadienne, les femmes interviewées en France ont exprimé du ressentiment envers les autorités musulmanes, qui ne les appuient pas. Si les divergences d'opinions sur le niqab au sein de la communauté musulmane au Canada n'ont pas entraîné ce même conflit, c'est peut-être parce que la question n'a pas suscité autant d'attention négative jusqu'à présent. En France, les réactions négatives et l'interdiction de porter la burqa ont incité certaines musulmanes à se voiler le visage – motivation qui n'a jamais été mentionnée par nos participantes au Canada. La plus grande différence entre les Canadiennes et les Françaises voilées d'un niqab tenait assurément à leurs attitudes envers leur pays. Beaucoup de Françaises interviewées avaient un sentiment d'aliénation par rapport à la société française, certaines ayant l'impression de ne pas vraiment être françaises. En revanche, les musulmanes canadiennes se sentaient réellement chez elles au Canada, avaient systématiquement tendance à penser du bien des Canadiens et se montraient fermement patriotiques.

À propos de la contributrice

Lynda Clarke

Lynda Clarke est professeure de Religion et Islam au Département de Religion à l'Université Concordia, à Montréal. Elle concentre ses recherches et son enseignement sur le chiisme, la problématique hommes-femmes et le droit. Elle est l'auteure de nombreux textes sur l'Islam en Occident et au Canada. Sa plus récente publication dans ce dernier domaine s'intitule « Asking Questions about Shariah: Lessons from Ontario », chapitre inclus au recueil *Debating Shariah: Islam, Gender Politics and Family Law Arbitration*, publié par University of Toronto Press en 2012. La professeure Lynda Clarke est alliée de longue date du CCFM, ayant collaboré à plusieurs projets de cet organisme, dont la *Trousse de contrat de mariage musulman*, conçue pour donner aux couples musulmans des moyens fondamentaux de construire un mariage plus égalitaire, en se fondant sur le droit musulman.